CONVENTION CADRE 2026
PETITES VILLES DE DEMAIN

DE LA ROQUE D'ANTHERON

ENTRE

LA COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON,
Ayant son siège sis 2 Avenue de l'Europe Unie, 13640 LA ROQUE D'ANTHERON,
Représentée par son maire Jean-Pierre SERRUS, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération n°…… en date du ,
Ci-après désignée « **la Commune** »

La Métropole Aix-Marseille-Provence
sise ayant son siège au 58 boulevard Charles Livon 13007 Marseille,
Représentée par son Président ou son représentant, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du ,
Ci-après désignée « **la Métropole** »,

D'une part,

ET

L'État,
Représenté par le Préfet des Bouches-du-Rhône,
Ci-après désigné par « **l'État** » ;

La Caisse des Dépôts et Consignations,
Établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du code monétaire et financier, ayant son siège au 56, rue de Lille 75007 Paris, représentée par Olivier CAMAU, Directeur régional adjoint Provence Alpes Côte d'Azur de la Banque des Territoires.
Ci-après dénommée « **la Caisse des Dépôts** »

Le Département des Bouches-du-Rhône,
Représenté par sa Présidente Martine Vassal,
Ci-après dénommé « **le Département** »

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône,
Organisme d'intérêt public issu de la Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, pour la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans les territoires.
Représenté par son Président,
Ci-après dénommé « **le CAUE 13** »,

La Chambre de métiers et de l'artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Représentée par son Président
Ci-après dénommée « **la CMAR PACA** »,

La Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix-Marseille-Provence,
Représentée par son Président,
Ci-après dénommée « **la CCIAMP** »

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

La Commune de La Roque d'Anthéron a souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 19 juillet 2021.

A ce titre, une première convention-cadre a été signée en 2023 par l'ensemble des parties, pour une période s'achevant le 31 mars 2026, conformément au cadre national en vigueur.

En juin 2025, à l'occasion des Assises de l'association des Petites Villes de France, organisées à Saint-Rémy-de-Provence, le Premier ministre a annoncé la prolongation du programme jusqu'au 31 décembre 2026, dans l'attente d'arbitrages complémentaires relatifs à sa poursuite au-delà de cette date.

Suite à l'adoption de la loi de finance 2026, le Directeur Général de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a invité par courrier en date du 20 février 2026, les Préfets de départements, délégués territoriaux de l'ANCT, à prolonger les engagements contractuels jusqu'au 31/12/2026.

Compte tenu du calendrier électoral, il n'a pas été matériellement possible de formaliser cette prolongation par voie d'avenant avant le terme des conventions en vigueur.

Dès lors, afin d'assurer la continuité du programme sur le territoire et de prendre en compte les orientations arrêtées au niveau national, notamment la prorogation du financement des postes de chef de projet, les partenaires ont convenu de conclure une nouvelle convention pour couvrir l'année 2026.

Celle-ci a pour objet de renouveler l'engagement des signataires dans la continuité des orientations stratégiques et des objectifs déjà définis. Elle ne remet pas en cause l'économie générale du projet de territoire ni les engagements précédemment souscrits par les partenaires.

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, et les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Article 2 – Les ambitions du territoire

Un village connecté qui concilie proximité numérique, sociale et spatiale

La Roque d'Anthéron est une commune de 5 500 habitants regroupant plus de 1 700 emplois qui a su conserver, au cours de son développement, un esprit et un caractère **villageois**.
Sa morphologie particulière issue de son **passé vaudois** est un vecteur identitaire fort, gage de qualité urbaine et de proximité sociale. Avec ses multiples cours intérieures, ses venelles, ses toits-terrasses et ses ~~micro-~~ espaces publics très qualitatifs, La Roque d'Anthéron se distingue par un patrimoine du « quotidien » qui contribue à la qualité du **cadre de vie**.

Son rayonnement culturel, qui s'exprime notamment lors du Festival International de Piano, ne doit pas occulter de réelles **fragilités sociales** liées notamment au fait que certaines fonctions de centralité (notamment sur le plan économique) sont à conforter. La Roque d'Anthéron apparaît en effet comme une petite centralité qui fonctionne en « relais » d'autres pôles urbains proches.

Dans le cadre de la démarche « Petites Villes de Demain » et plus généralement du projet communal, la vision du centre de La Roque d'Anthéron est celle d'un **village provençal** qui saura se renouveler pour répondre aux enjeux du XXIème siècle, tout en pérennisant un **cadre de vie** exceptionnel.

Pour cela, le projet de territoire que nous proposons s' organise autour de plusieurs axes stratégiques et de deux axes transversaux :

1. Un modèle « d'urbanité villageoise » à pérenniser dans une logique de proximité ;
2. Le village, moteur d'une nouvelle dynamique démographique dans une logique d'inclusion ;
3. Un village fluidifié et connecté ;
4. Un centre, haut lieu de l' innovation économique et sociale ;
5. Des retombées touristiques et culturelles optimisées ;
6. Construire avec le plus grand nombre ;
7. Construire une évaluation à deux échelles.

Article 3 – Les axes stratégiques du projet de territoire

La présente convention a pour objet d'accompagner la commune de La Roque d'Anthéron à mettre en œuvre son projet de territoire, construit en cohérence avec les finalités du programme Petites villes de demain, autour des axes stratégiques suivants :

- **Axe 1 : Un modèle « d'urbanité villageoise » à pérenniser dans une logique de proximité**

La proximité est un axe central du projet de territoire. Concept parfois galvaudé, il trouve ici toute sa signification car il met au cœur des préoccupations la question des **aménités**, du cadre de vie et des **circuits-courts.**

Concrètement, la commune de La Roque d'Anthéron s'est engagée depuis quelques années dans un Programme Alimentaire Territorial, labélisé en mai 2021, et qui répond à des objectifs ambitieux de **circuits-courts** et de haute qualité environnementale. Toutefois, afin de donner davantage de corps à ce programme, il pourrait être intéressant de valoriser le marché hebdomadaire par la réalisation d'une halle ouverte sur le cours Foch et de tourner la programmation d'un futur tiers-lieu vers le mieux manger, en l'intégrant comme axe majeur au PAT.

Dans la même logique, il s'agit de tirer parti du poids économique et démographique de la Commune ainsi que de la faible concurrence périphérique pour **étoffer** et **diversifier l'offre commerciale** par la valorisation d'un parcours marchand et la création d'une foncière commerciale. Il s'agirait de créer une boucle marchande dans le cœur du village, passant notamment par une action volontariste de maîtrise des rez-de-chaussée

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

commerciaux stratégiques. Si la Commune a mis en place une signalétique facilitant la déambulation commerciale des visiteurs, elle souhaite à présent aller plus loin et créer des connexions entre les différents pôles commerciaux (centre-villageois, le centre commercial La Fenière et l'Avenue de la Libération avec le Lidl la zone Lidl).

Enfin, pour répondre à cet enjeu d'inclusion, l'idée ici aussi est de développer des animations, afin de rassembler les habitants et de créer du lien social. Dans la continuité du travail réalisé depuis quelques années, l'aménagement d'équipement (projet de **salle de boxe**), **d'espaces de « loisirs »** (rapprochement d'une aire de jeux de l'école, aires de jeux, boulodromes...) et la mise en valeur de certains espaces publics (places, rues...) vont monter en puissance dans les prochaines années. Enfin, la maison de santé inaugurée en juillet 2022 va irriguer le centre et répondre au déficit de fonctions médicales observées localement. En effet la Commune a porté la requalification des espaces extérieurs de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle. Afin de poursuivre ce travail de développement des aménités et d'accorder ce nouveau lieu à l'espace préexistant de la Fénière, la Commune souhaite requalifier la place centrale de cet espace commercial.

- **Axe 2 : Le village, moteur d'une nouvelle dynamique démographique dans une logique d'inclusion**

Malgré un dynamisme démographique mesuré par rapport à son environnement proche, le centre de La Roque d'Anthéron présente la particularité d'héberger de nombreuses **familles**.
En capitalisant sur sa qualité de vie et sur son statut de « petit village à la campagne » très en vogue dans un contexte post-covid, il s'agira de tirer parti de la faible densité pour imaginer une **intensification douce** des tissus et ainsi limiter l'étalement urbain. Bien évidemment, ce dynamisme renouvelé devra se faire dans le respect de la **diversité sociale** qui caractérise le village et dans un souci d'inclusion permanent.

En complément des projets en cours et à venir (Parc du Château et OAP Les Aires), la mobilisation de grandes **emprises foncières** proches et des **bâtiments communaux** peut être l'occasion d'attirer de nouveaux actifs. Plus spécifiquement, le secteur des Aires avec ses 50 logements est hautement stratégique.
Une attention particulière sera donc portée à son insertion urbaine, dans le respect de la trame vaudoise, à la diversité de fonctions et enfin à la délicate question du stationnement.

En effet, si une politique de réorganisation du stationnement est menée dans le centre, il pourrait être intéressant de recréer dans ce secteur une offre qui permettrait d'irriguer le centre.

En dernier lieu, la rénovation des logements de la résidence pour personnes âgées « L'Oustaou » pourrait être l'occasion de porter un projet de **résidence intergénérationnelle** à destination de jeunes actifs (intégration de jeunes en apprentissage à la MFR de La Roque d'Anthéron notamment).

- **Axe 3 : Un village fluidifié et connecté**

Malgré sa relative « compacité », La Roque d'Anthéron, comme la plupart des communes périurbaines, s'est fortement étendue au cours des dernières décennies.

Afin de reconnecter le cœur du village au reste de la commune, l'aménagement de **cheminements doux** (piétons et cyclables) est un enjeu fondamental (axe structurant Nord-Sud, Est-ouest, requalification de l'Avenue de l'Europe Unie...). Ces cheminements permettraient de créer du lien entre les zones pavillonnaires et le cœur du village et favoriseraient un **report modal** pour les rocassiers dans leurs déplacements quotidiens. Cette volonté est aussi l'occasion de créer des connexions entre les différents pôles commerciaux (centre-ville, La Fenière et l'Avenue de la libération avec le Lidl), afin de renforcer le parcours marchand de la Commune. Au final, l'objectif est de fluidifier le centre et ses abords, de régler (au moins partiellement) certains problèmes de circulation (rue de Florans notamment) et de renforcer l'attractivité des commerces.

Toutefois, pour être pleinement efficace, cette stratégie doit s'accompagner d'une **réorganisation du**

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

stationnement (en limitant la place de la voiture sur certains axes et en recréant de l'offre à proximité) et des sens de circulation. A une échelle plus fine, la création d'une **percée urbaine** entre la Mairie et le centre doit permettre de relier le secteur des équipements (Avenue de l'Europe Unie) avec le noyau villageois.

Le CAUE a réalisé entre 2020 et 2021 deux études complémentaires sur l'aménagement de la commune (abords de l'Avenue de l'Europe Unie et percée urbaine entre la mairie et le centre) : c'est à présent l'occasion pour les élus et les techniciens de la Commune de se réapproprier les propositions d'aménagement afin de poursuivre leur projet communal de développement.

- **Axe 4 : Un centre, haut lieu de l'innovation économique et sociale**

Située dans l'hinterland de la métropole Aix-Marseille-Provence, La Roque d'Anthéron structure un bassin de vie « périurbain » et rural composé de plusieurs communes du Val de Durance (Charleval, Lauris, Cadenet, St-Estève-Janson, Rognes…).

Par ailleurs, son centre bénéficie d'une certaine densité économique. Sachant que la volonté **d'innovation** (économique et sociale) est un axe fort du projet communal, celle-ci pourrait s'incarner par la création d'un **lieu hybride** mêlant activités économiques (bureaux partagés, salles de conférences), numérique (coworking, services digitaux...) et lien social (associations, espace dédié à la formation...). Construit pour et avec les habitants, ce « tiers-lieu » pourrait devenir un nouvel élément fort de la centralité et de la sociabilité de La Roque d'Anthéron. Ce nouveau « totem » du centre permettrait de dynamiser l'économie locale et de répondre à des enjeux de travail à distance.

Ce lieu mettrait également à profit le travail assuré dans le cadre du PAT en axant une identité forte autour du mieux manger. Cet espace serait l'occasion d'organiser des rencontres, échanges, entre les producteurs locaux, les animateurs des jardins potagers communaux, toutes personnes intéressées par l'agriculture durable et locale, dans le but de transmettre savoirs, bonnes pratiques, etc.…

Si le site de l'ancienne mairie est pour le moment ciblé, il s'agirait plus généralement de faire vivre et d'animer un **écosystème de tiers-lieux** qui permettrait de mutualiser et de valoriser les sites existants dans une logique d'hybridité et de flexibilité (médiathèque, complexe sportif et culturel Marcel Pagnol...).
Ce tiers-lieu permettrait à la fois de créer du lien entre les habitants, afin d'une part qu'il participe à la vie citoyenne, et d'autre part, qu'il soit un vecteur d'intégration.

- **Axe 5 : Des retombées touristiques et culturelles optimisées**

L'ensemble des budgets communaux à vocation économique ou touristique ont subi, pour la période liée au COVID, des pertes annuelles totales de 400 000 €. L'enjeu pour la Commune tient à consolider ses équipements et valoriser leurs actions, en développant les retombées sur l'économie locale. Il apparaît donc important de mettre à l'étude une mise en réseau possible des sites touristiques et des connexions au centre, afin de valoriser globalement un parcours patrimonial au sein de la Commune.

Il s'agira ainsi de valoriser le joyau communal qu'est l'Abbaye. D'abord en effectuant les travaux de restauration nécessaires (toiture, traitement des zones dégradées par l'humidité, murs de soutènement, portail d'entrée).La Commune souhaite enfin améliorer ses accès notamment eu égard aux personnes à mobilité réduite jusqu'à l'entrée du site, en requalifiant l'ancienne porterie et en installant des éclairages adaptés aux abords du site afin de renforcer la sécurité et le confort du public notamment lors des représentations du Festival International de Piano.

Les enjeux de **valorisation du patrimoine** et de **promotion d'une offre touristique** axée sur le cyclotourisme sont importants. Le retour de la gestion de l'Office du tourisme à la Commune au 1er janvier 2023 servira à donner du sens à la démarche et sera mis à profit dans le Comité de Pilotage petites villes de demain.

- **Axe 6 : Construire avec le plus grand nombre**

La conception et la mise en œuvre du dispositif de concertation et de mobilisation sont une action prioritaire

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

du plan d'actions. C'est pourquoi, mettre en place une démarche de co-construction dans le cadre du projet de territoire avec les citoyens, les élus, les acteurs économiques et les différents services de la Commune dans un objectif d'inclusion est un axe fort. Il faudra alors flécher les actions où cette co-construction sera pertinente.

- **Axe 7 : Construire une évaluation à deux échelles**

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. La constitution du référentiel d'évaluation du programme est une action prioritaire du plan d'actions.

Article 4 – Le plan d'actions (cf. Annexe 2)

Le plan d'actions est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Le plan d'actions est structuré suivant les axes stratégiques définis à l'article 3.
Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.
Le plan d'actions établi à date de signature de la présente convention lui est annexé. Le plan d'actions peut être fusionné avec la maquette financière mentionnée à l'article 6.8.
Les évolutions de ce plan d'actions sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

4.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches actions selon le modèle figurant en annexe 3 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'actions du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.
Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

4.2. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'actions. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'actions, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

4. 3. Carte des projets

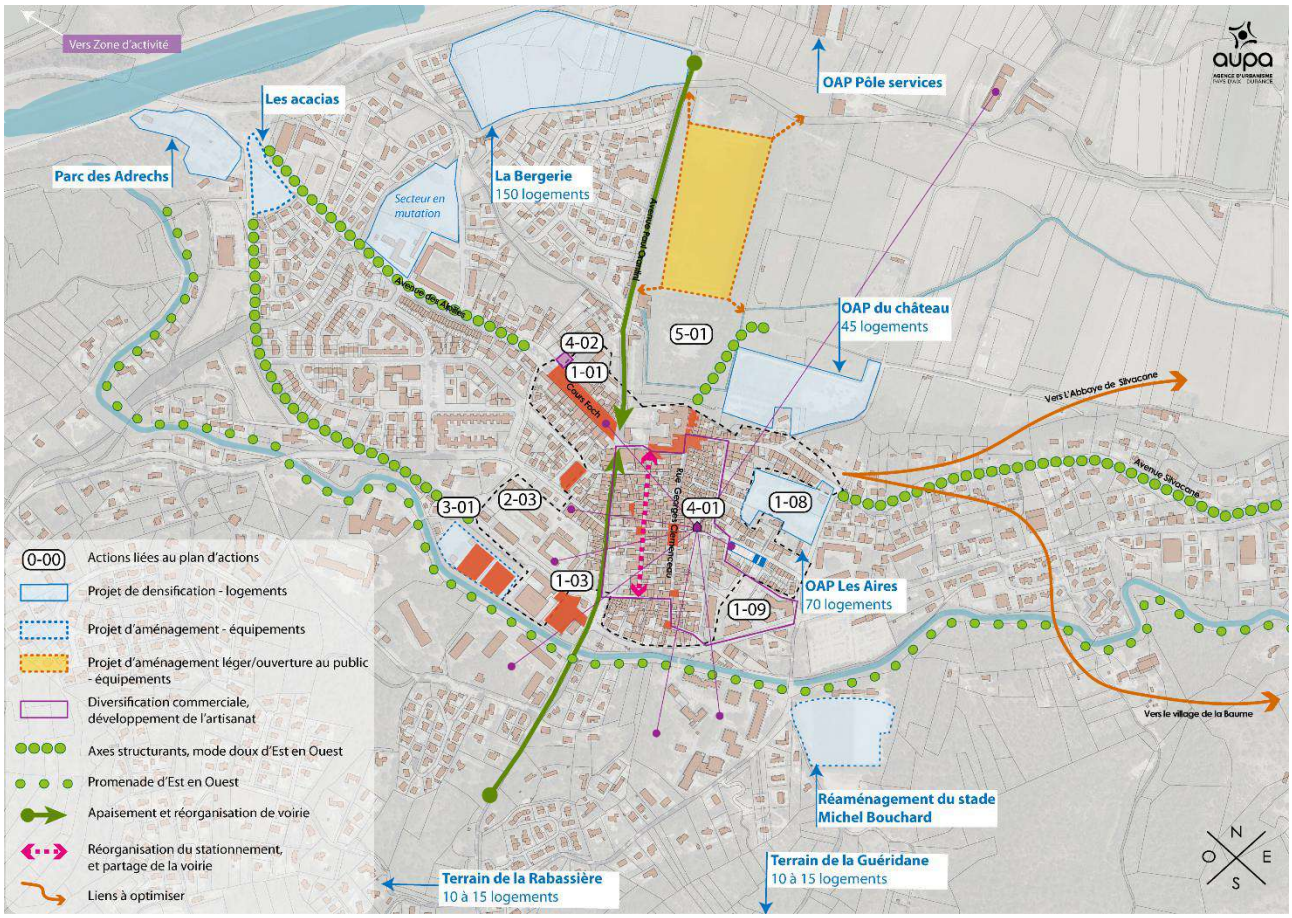

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

La Métropole va mutualiser pour les 6 communes deux postes de chef de projet dans le cadre des financements du programme. Ces deux postes seront positionnés dans le Service Etudes de Programmation et Montages d'Opérations (SEPMO), de la Direction Aménagement et Programmation Urbaine (DAPU), de la DGD Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT). Ces deux postes feront par ailleurs partie d'une équipe plus large composée des directions Habitat et Développement Economique qui accompagneront les communes dans le cadre de ce programme, lui-même intégré dans le dispositif partenarial « Envie de Ville ».

La Métropole, dans le cadre de son programme de travail 2022, s'est appuyée sur les deux agences d'urbanisme (AGAM et AUPA) pour accompagner les communes dans la réalisation et la définition des diagnostics et des projets de territoires ainsi que pour la rédaction des conventions cadres. Dans le cadre des futurs programmes de travail des agences, la Métropole se laisse la possibilité, suivant les besoins, de les missionner pour de nouvelles études.

Par ailleurs, la Métropole et la Banque des territoires ont, par conventionnement, mis en œuvre l'intermédiation financière, afin de permettre une gestion opérationnelle, par la Métropole, des financements en ingénierie proposés dans le cadre de ce programme par la Banque des Territoires, soumis à validation de la direction régionale Sud-PACA, cf. article 6.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la commune assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La Métropole s'engage à désigner un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation. Ce chef de projet sera positionné dans le Service Etudes de Programmation et Montages d'Opérations (SEPMO), de la Direction Aménagement et Programmation Urbaine (DAPU), de la DGD Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT).

La commune signataire s'engage à désigner un référent communal, qui accompagnera le chef de projet PVD, dans la mise en œuvre du programme de travail, notamment en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations…) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire et à mettre en œuvre le plan d'actions.

Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les porteurs de projets et Maitres d'ouvrages signataires s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet,

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Engagements de la Région

La Région pourra soutenir les actions et projets du programme compatible avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

6.5. Engagements du Département

Le Département pourra soutenir les actions et projets du programme compatible avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

6.6. Engagements des autres partenaires

Les partenaires s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ces partenaires s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-6-1. Banque des Territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

6-6-2. CCIAMP

La CCCIAMP pourra apporter son expertise et ses conseils sur les projets de développement économique et de redynamisation commerciale de la commune pour faciliter l'intégration, le développement et la valorisation du commerce et de l'activité économique.

Elle pourra également mobiliser les dispositifs de droit commun à destination des entreprises notamment des commerçants : accompagnement à la création-transmission-reprise pour permettre de maintenir les activités économiques présentes dans le centre-ville ; information et accompagnement des commerçants notamment sur les questions de transition écologique et numérique pour être en phase avec les nouvelles tendances de consommation ; information des entreprises sur des projets d'aménagement mis en œuvre dans le cadre de la présente convention.

6-6-3. CMAR

La CMAR PACA pourra mettre son expertise du tissu artisanal au service des projets d'aménagement de la commune pour faciliter l'intégration, le développement et la valorisation de l'artisanat, de ses métiers et savoir-faire. Elle pourra également mobiliser son offre de service à destination des entreprises pour les informer, les former et les accompagner notamment sur l'anticipation des transmissions-reprises, sur les enjeux d'adaptation et de professionnalisation en lien avec la transition écologique et numérique en s'appuyant sur les projets et actions du programme PVD.

6-6-4. CAUE 13

Le CAUE 13 pourra mettre son expertise en ingénierie de projet, au service des projets d'aménagement de la commune par des actions de conseil et de sensibilisation visant à définir enjeux et orientations permettant de faciliter l'aide à la décision pour des projets d'aménagement en phase préopérationnelle.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.
Elle recense les contributions prévisionnelles des partenaires signataires de la présente convention, et éventuellement d'autres partenaires du plan d'actions.
Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

De manière générale, la métropole est en charge de la coordination pour les 6 communes PVD et à l'échelle de son territoire, du programme PVD, cette coordination est intégrée à l'animation et au suivi du dispositif partenarial « Envie de Ville » pilotée par la Métropole.

Par ailleurs la Métropole et la Commune mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet de territoire, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 9 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 10 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

Le programme est entrée en vigueur à la date de signature de la première convention cadre et s'achèvera le 31 décembre 2026.
Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.
La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 11 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 12 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 13 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Marseille à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Marseille.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Projet de territoire : diagnostic et axes stratégiques

Annexe 2 – Plan d'actions et maquette financière prévisionnelle

Annexe 3 – Modèle de fiches actions

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Fait en 3 exemplaires originaux, le ……2026

Le Maire de la Commune de La Roque d'Anthéron,	Le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
Le Préfet des Bouches-du-Rhône,	Le Directeur Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur de la Caisse des Dépôts et Consignations,
La Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,	Le Président du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône,
Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,	Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix-Marseille-Provence,

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

La Roque d'Anthéron

Un village connecté qui concilie proximité numérique, sociale et spatiale

Etude sur le fonctionnement du centre

Elaboration du PLUi, du diagnostic à la stratégie

Mai 2022

Programme de travail AUPA – Territoire Pays d'Aix – 2020-2021

Rendu final



Petites villes de demain

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Plan détaillé de l'étude

I. Rappel de la commande
1.1 Vers l'élaboration d'un projet global de revitalisation
1.2 Les nouveaux enjeux des centres dans un monde post-Covid
1.3 La méthodologie proposée

II. Diagnostic territorial
2.1 Des dynamiques urbaines « expansives »
2.2 A l'échelle communale, des fonctions de centralité à conforter
2.3 Un centre au profil « familial »
2.4 Un appareil commercial tourné vers la proximité
2.5 Un parc de logements peu dense
2.6 Une grande diversité sociale et économique
2.7 Une structure et un fonctionnement urbain atypiques
2.8 Un patrimoine exceptionnel
2.9 Un cadre de vie à fort potentiel
2.10 Un potentiel de développement important

III. Enjeux identifiés
3.1 Principaux constats
3.2 Principaux enjeux
3.3 Spatialisation des principaux enjeux

IV. Stratégie et vision du centre-ville de demain
4.1 Un modèle « d'urbanité villageoise » à pérenniser dans une logique à proximité
4.2 Le village, moteur d'une nouvelle dynamique démographique dans une logique d'inclusion
4.3 Un village fluidifié et connecté
4.4 Un centre, haut lieu de l'innovation économique et sociale
4.5 Des retombées touristiques et culturelles optimisées

V. Schéma d'orientations stratégiques et intentions urbaines
5.1 Schéma d'orientations stratégiques - Un village connecté qui concilie proximité numérique, sociale et spatiale
5.2 Première action « Petite Ville de Demain » : la préfiguration d'un tiers lieu

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

I. Rappel de la commande

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

1.1 Vers l'élaboration d'un projet global de revitalisation

Le PLUi du Pays d'Aix, une étude complémentaire sur les centres-villes en 2020

Dans le cadre des travaux menés par le territoire pour le PLUi du Pays d'Aix, une étude complémentaire a été demandée à l'AUPA en 2020 pour qualifier le fonctionnement et les enjeux des centres *(« Les centres-villes du Pays d'Aix, entre urbanité et proximité » – décembre 2020*).

Cette étude a permis de faire émerger une dizaine de centres à enjeux qui ont bénéficié (ou vont bénéficier) d'une expertise plus poussée en termes de revitalisation. La Société Publique Locale d'Aménagement – SPLA - Pays d'Aix Territoires participe également à cette démarche.

Les résultats et réflexions proposés dans ce document serviront bien évidemment de fondement à l'élaboration du projet de territoire dans le cadre de la démarche « Petites villes de Demain ».

Petites Villes de Demain, une démarche nationale de revitalisation en 2021

En 2018, c'est le programme action cœur de ville, qui sélectionne 234 villes moyenne de plus de 20 000 habitants pour redynamiser les centres villes dévitalisés.
En 2021, c'est le programme petites Villes de Demain qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Pour les communes de moins de 20 000 habitants.
Piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, le programme bénéficie de la forte mobilisation de plusieurs ministères, de partenaires financeurs (Banque des territoires, Anah, Cerema, Ademe...), et de l'appui d'un large collectif comprenant notamment l'Association des Petites Villes de France (APVF).
Au travers ce dispositif, l'Etat et les partenaires du programme viendront en 2022 soutenir et faciliter les dynamiques de transition déjà engagées dans certains territoires.

A ce titre, l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix – Durance accompagne la commune de La Roque d'Anthéron (en collaboration et avec le soutien de la métropole Aix-Marseille-Provence) dans l'élaboration de son projet de territoire dont l'objectif est d'imaginer le centre-ville de demain. La SPLA a par ailleurs apporté une expertise précieuse tout au long de la démarche.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

1.1 Vers l'élaboration d'un projet global de revitalisation



Petites villes de *demain*, un écosystème d'acteurs pour aider les communes à construire un projet centre-ville

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

1.2 Les nouveaux enjeux des centres dans un monde post-Covid

Les réponses aux nouveaux vecteurs d'attractivités

Dans une société mondialisée et soumise à des mutations rapides, il devient de plus en plus difficile d'envisager les futurs possibles. Cela est d'autant plus vrai que la crise sanitaire que nous traversons constitue une réelle remise en question de nos manières de penser et de fabriquer les territoires.

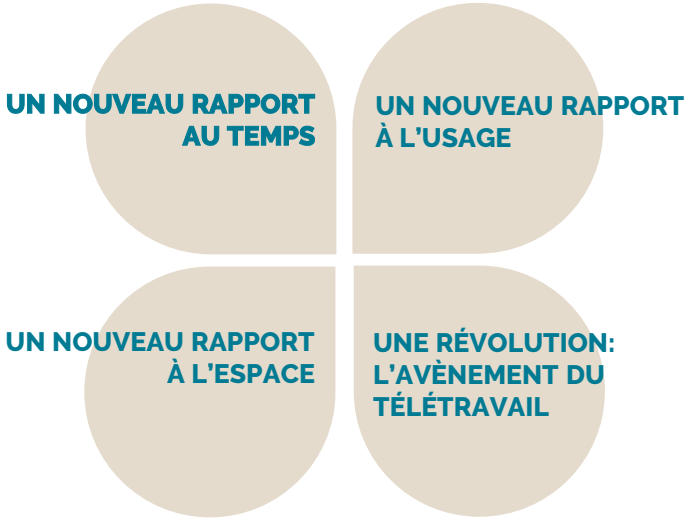

La ville innovante
De nouveaux espaces de travail dans les centres (Tiers-lieux et espaces de coworking)

La ville du quart d'heure ou des courtes distances
La proximité comme vecteur d'attractivité ; circuits-courts, accès aux aménités (services du quotidien…)

La ville-nature et biodiversitaire
Ilots de fraicheur urbains

La ville apaisée
Modes doux (piétonisation, marche, vélo…)

La ville à haute qualité urbaine
Qualité des espaces publics et des logements

La ville « phygitale »
Face à la concurrence du e-commerce, une nécessaire transition vers un commerce à la fois « physique » et digital



Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

1.2 Les nouveaux enjeux des centres dans un monde post-Covid

Les trois enjeux fondamentaux de l'aménagement post-covid : **la distance, l'emplacement et la surface.**

1. LA DISTANCE

Est-ce la fin de la dictature des distances dans notre rapport au travail, et donc au lieu d'habitation ?
Qu'est-ce que le numérique a changé dans le choix de l'endroit où habiter et le choix de son logement ?

- Quand on peut tout faire ou presque à distance, la proximité du logement par rapport à son employeur ou ses clients n'est plus un critère aussi exclusif
- Les nouveaux outils numériques et le télétravail libèrent les contraintes de trajets quotidiens de ceux qui préfèrent vivre dans une petite ville ou à la campagne en périphérie des grands pôles d'emploi

Quitter une grande ville pour une ville à taille humaine, plus agréable et suffisamment bien équipée ?
Oui mais pas forcément pour vivre en ville ou en centre-ville…
Des envies « post covid » contradictoires : comment vivre en appartement en ville peut-il faire envie, alors que les Français rêvent de nature ?



Vs.



Le début d'un exode urbain ?

Pourquoi faut-il réenchanter le logement en ville ?

Le digital permet de rapprocher les choses sans y être (comme le télétravail) mais ce n'est pas nécessairement les grandes villes ou même les centres-villes qui devraient profiter de cet élan car la crise sanitaire a aussi stimulé les envies de nature, d'espace et de lumière.
Bien que la loi Climat et Résilience vienne réduire l'artificialisation des sols et amener progressivement les promoteurs et aménageurs à réinvestir la ville, l'appartement ancien de petite taille, mal isolé, sans ascenseur, sans parking, sans lumière et surtout sans extérieur ne correspond pas forcément aux attentes contemporaines.
Alors que le pavillon de périphérie, symbole de l'étalement urbain, est diabolisé par les pouvoirs publics et les experts, la question de son alternative en ville reste entière.
Le recyclage urbain, le rehaussement des immeubles en ville, et la construction d'appartements au goût du jour pour attirer les jeunes actifs et les familles en centre-ville sont des enjeux clé.



+ de place, du volume

+ de lumière

+ de nature, un extérieur

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

1.2 Les nouveaux enjeux des centres dans un monde post-Covid

2. L'EMPLACEMENT

Serait-ce l'heure du retour des commerces en milieu urbain, voire dans des petites rues peu fréquentées ?

Les 3 règles d'or « l'emplacement, l'emplacement et l'emplacement » qui a fait la gloire des centres commerciaux de périphérie depuis 60 ans seraient-elles remises en cause par le numérique ?

Le numérique et notamment les smartphones permettent désormais au client de choisir à distance son commerce, de le guider hors des sentiers battus, et de voir a travers les murs le magasin caché dans une petite rue…

S'affranchir des contraintes d'emplacement, oui mais comment ?

- Être une destination en soi (réputation, spécificités, expérience d'achat originale, lieu singulier et étonnant…)
- Être visible sur internet, et avoir une visibilité pratique (immédiate en 1ère page de google, adresse physique claire, horaires d'ouverture à jour, téléphone…)
- Avoir une super image (commentaires, réseaux sociaux…)





Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026
La commande

1.2 Les nouveaux enjeux des centres dans un monde post-Covid

3. LA SURFACE

Internet réduit les besoins de surface d'un magasin et donc ses charges

Quand le stock peut être déporté pour livrer le client après sa visite, le magasin peut se concentrer sur son rôle de « vendeur » et sur l'essentiel de son métier
La livraison permet aux commerçants de se tourner vers les locaux plus petits des centre-ville (exemples d'Ikea, Décathlon, Boulanger…)

Mais la réduction de la surface utile devient porteuse à condition de la consacrer à faire la différence avec le web pour fidéliser le consommateur au lieu physique.



Le magasin devient plus « commerçant » et moins logistique

- Showroom pour voir les produits, les toucher, les sentir
- Conseil client, relation humaine et personnelle
- Personnalisation des produits ou des services
- Démonstration, essai
- Confort et services
- Expérience agréable et unique
- Pédagogie et apprentissage
- Co-production avec le client

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026
La commande

1.3 La méthodologie proposée

Réinventons les centres de nos villes et villages !

Dans un contexte post-COVID et à l'heure du « zéro consommation » d'espaces, les centres-villes concentrent une multitude d'enjeux.

La nécessité d'un modèle de société plus écologique et résilient ainsi que le passage à une société post-industrielle basée sur l'épanouissement et la recherche d'une identité commune concourent à anticiper un probable renouveau des centres-villes dans les décennies à venir.

L'**Agence d'Urbanisme Pays d'Aix-Durance** a élaboré une méthodologie* originale d'analyse des centres qui mêle une nécessaire vision globale et transversale à des approches spatiales et prospectives.

** Quel centre-ville demain ? – note méthodologique – AUPA, juin 2021*



Petites villes de demain

Les centres-villes, un écosystème complexe

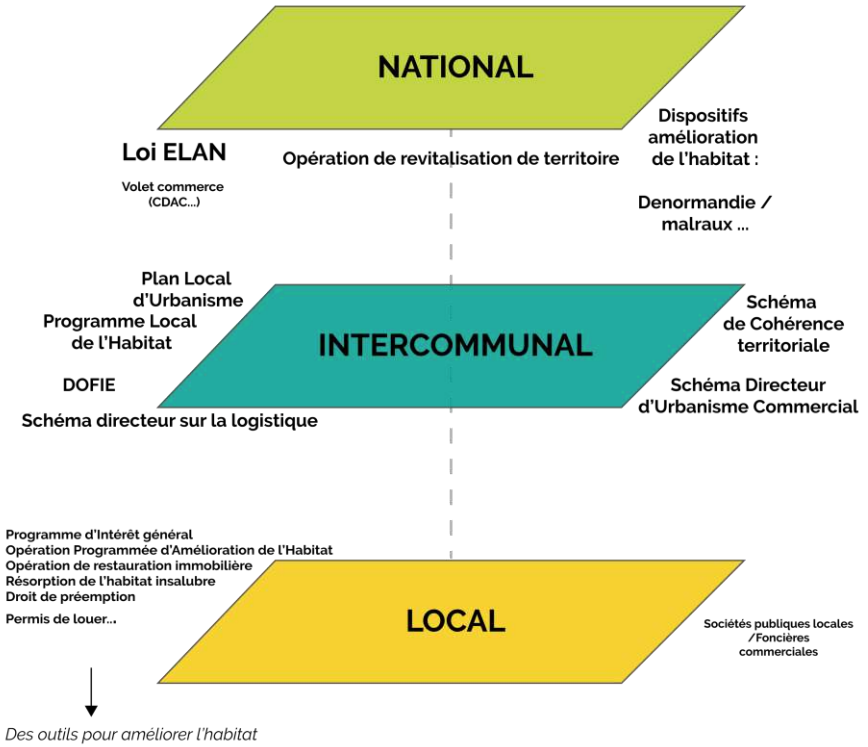

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

1.3 La méthodologie proposée

Une méthodologie originale imaginée par l'AUPA

Diagnostic et enjeux territoriaux

Ce diagnostic territorial comprend d'abord un volet socio-économique transversal (population, emplois, commerces, habitat...). Sur la base des études existantes et d'indicateurs infra-communaux, quelles sont les problématiques et enjeux spécifiques du centre (forces, faiblesses, spécificités...) ? Analyse quantitative, spatiale et qualitative (rencontres avec les maires, élus...).

Ce diagnostic socio-économique est ensuite complété par une étude urbaine mettant en évidence les caractéristiques et problématiques « fonctionnelles » et spatiales du centre dans son environnement proche. Il s'appuie sur des cartographies thématiques (typomorphologie et densité, espaces publics, espaces verts, commerces et services, stationnement et mobilité...).

Le croisement d'approches socio-économiques et urbaines permet de faire émerger des enjeux prospectifs.

Vision du centre-ville de demain

Sous la forme d'ateliers / séances de travail avec les élus et techniciens, quelle vision prospective du centre de demain ? Quels axes stratégiques de développement ? A ce titre, une visite de terrain a été programmée pour préciser la géographie des enjeux.

Schéma d'orientations stratégiques et intentions urbaines

Ce schéma d'orientations à petite échelle permet de mettre en cohérence l'ensemble des projets (en cours et à venir) dans le centre et son bassin de vie élargi (prise de recul / vision globale). Il s'articule avec une analyse urbaine à plus grande échelle qui précise les intentions urbaines et recommandations spatiales. Au-delà du volet spatial, ces recommandations sont aussi thématiques, sur des sujets très variés et transversaux (habitat, commerce...).

Eléments de programmation et traduction « réglementaire » dans le PLUi

Assistance à la mise en œuvre des solutions de revitalisation retenues par la commune par le biais d'opérations d'aménagement (tiers-lieux, halles...). Recherche de financements (appels à projets) et mobilisation de partenaires (Banque des Territoires...).

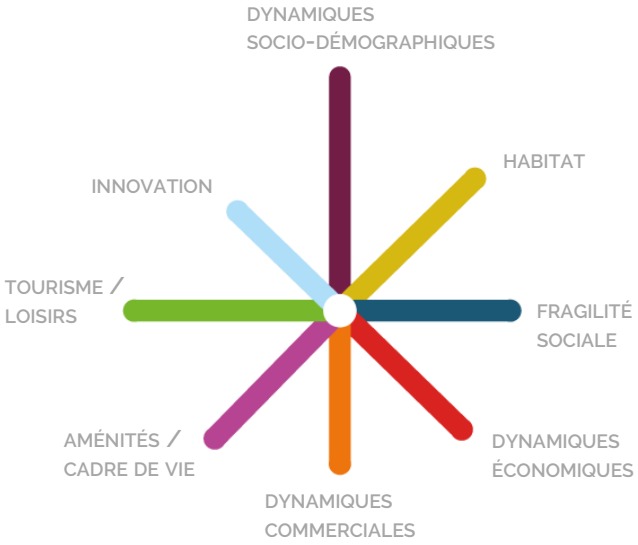

ENJEUX :

Bâtir une stratégie, une vision à moyen terme pour renforcer le rôle des centres dans l'armature territoriale

Proposer dans les documents d'urbanisme des principes d'aménagement : outils réglementaires, OAP...

Mettre en œuvre des actions plus opérationnelles de dynamisation (tiers-lieux, espaces publics...)

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Sortie de terrain – juin 2021









Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

1.3 La méthodologie proposée

Une méthodologie qui intègre la démarche « Envie de Ville », en retenant le périmètre de centre-ville défini dans ce programme

Le périmètre d'étude

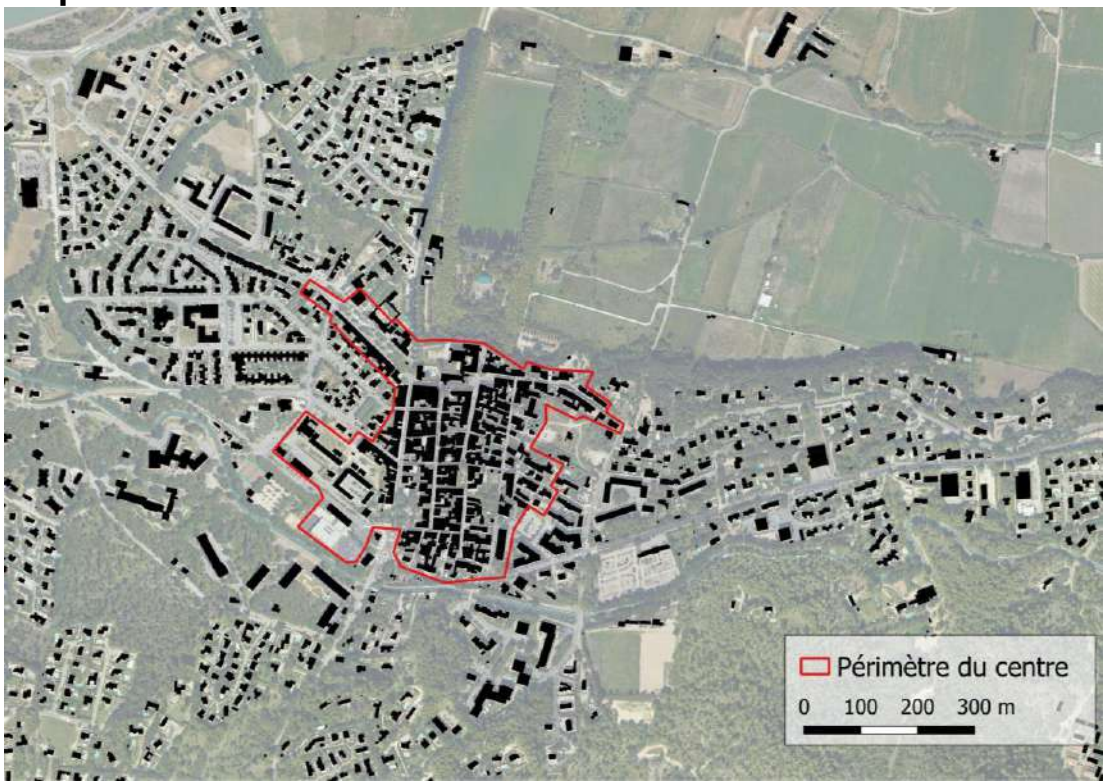

La métropole n'ayant pas accès au dispositif Action Cœur de Ville, elle à imaginé en 2018 une démarche « **ENVIE DE VILLE** ». Elle fut initiée par l'Etat et la métropole en lien avec de nombreux partenaires (EPF, Caisse des dépôts, Région…) pour réinvestir les centres urbains de la métropole Aix-Marseille-Provence.

L'objectif de ce programme est de proposer une analyse globale et transversale du fonctionnement des 92 centres de la métropole. Ainsi proposer une typologie des centralités pour permettre à la métropole de prioriser. Mais aussi d'adapter les stratégies et les outils d'intervention.

L'objectif : réaliser un état des lieux des atouts ainsi que des dysfonctionnements des centralités, afin de repérer des leviers et priorités opérationnelles au regard des projets en cours et à venir et ce, dans la perspective fixée par les documents de planification et politiques sectorielles pilotées par la Métropole.

Source : AUPA – AGAM – Métropole Aix-Marseille-Provence (Envie de ville)

16
hectares

1 400
habitants

700
emplois

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

1.3 La méthodologie proposée

Le planning

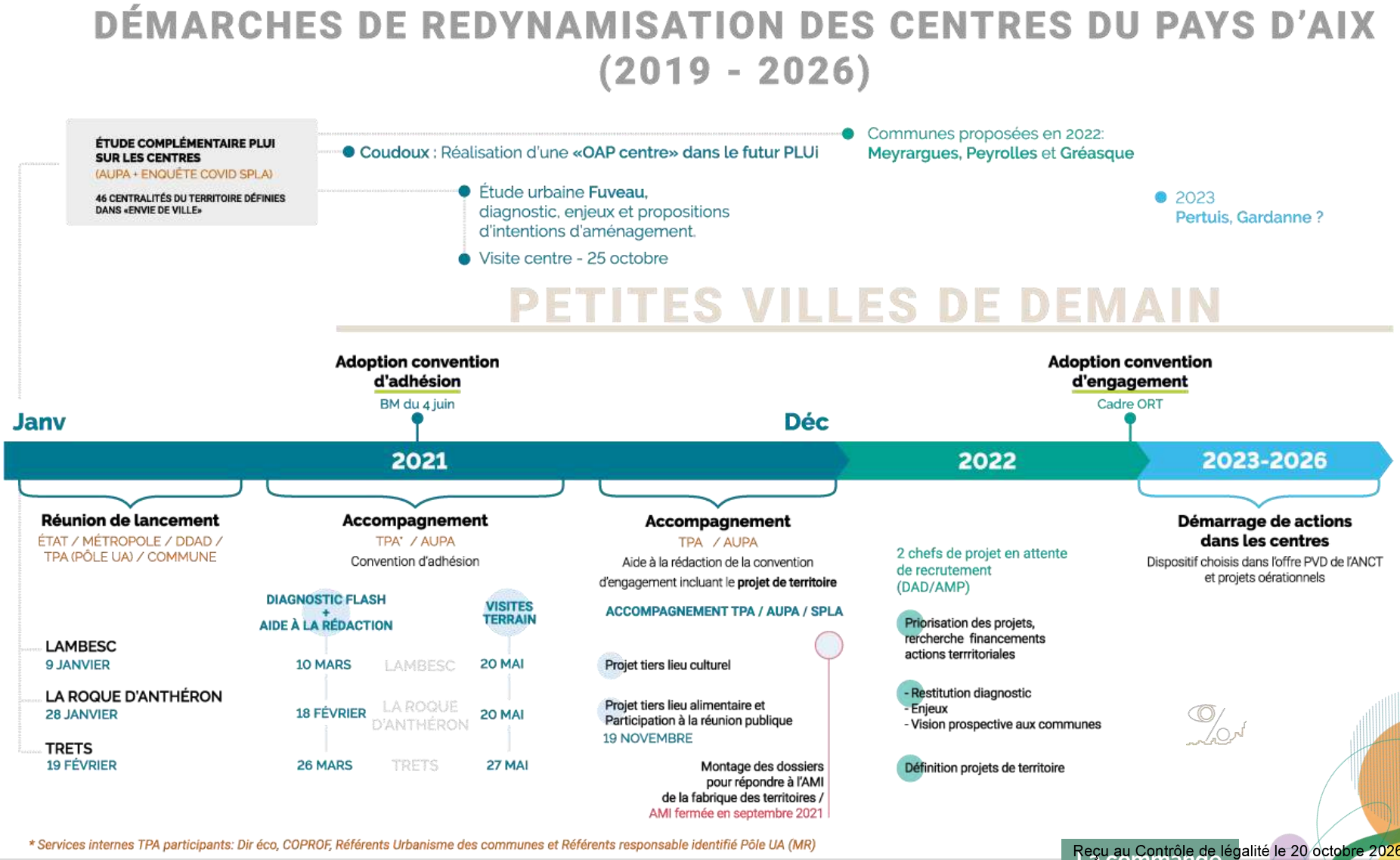

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

II. Diagnostic territorial

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2.1 Des dynamiques urbaines « expansives »

Carte de Cassini et Etat Major

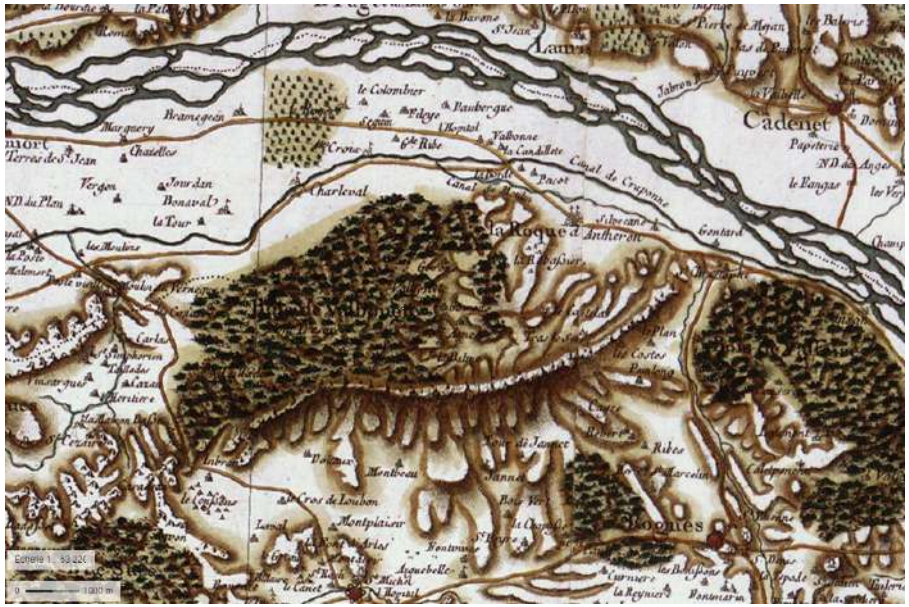

1778



1827

© Géoportail

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2.1 Des dynamiques urbaines « expansives »

Evolution de l'urbanisation

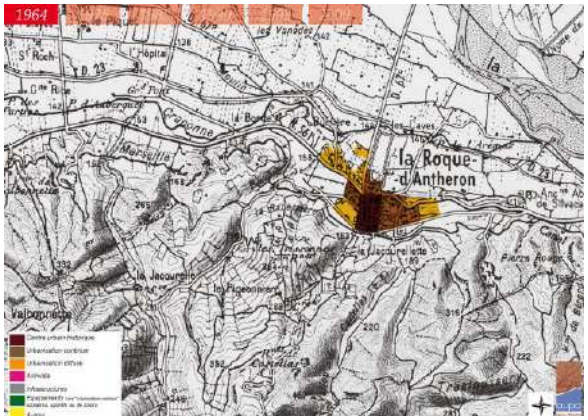

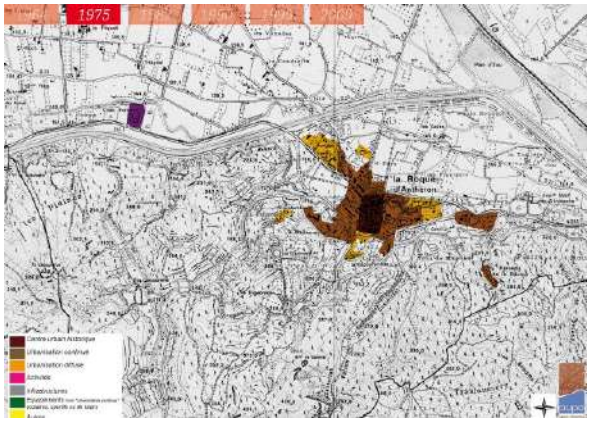

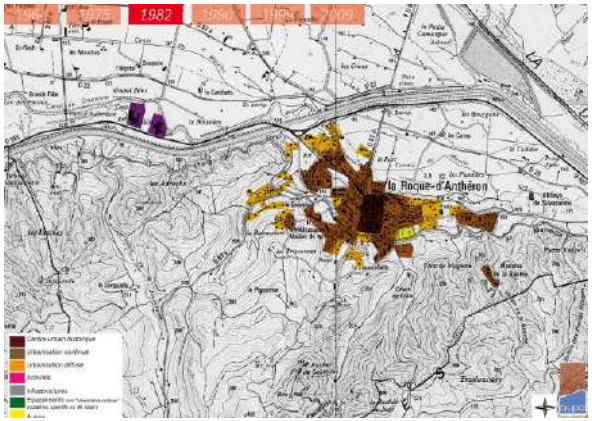

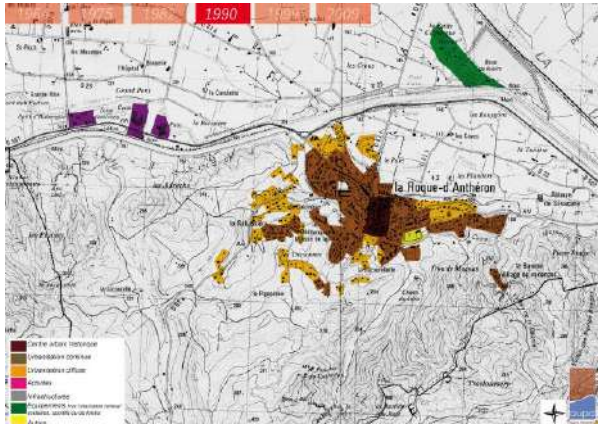

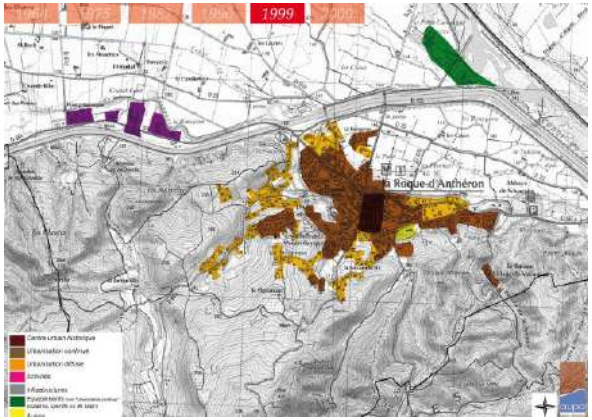

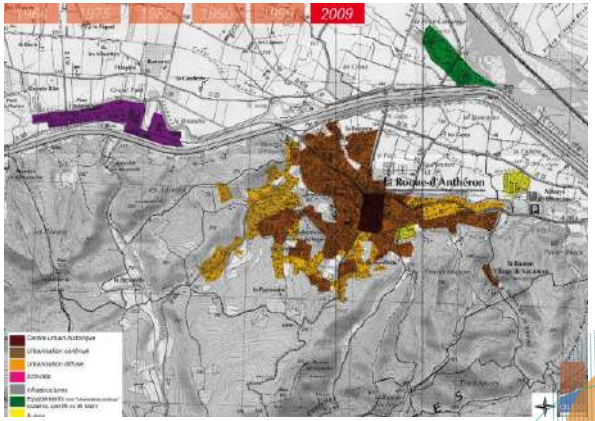

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2.1 Des dynamiques urbaines « expansives »

Evolution de l'urbanisation

Sources photographies : IGN remonter le temps



1950

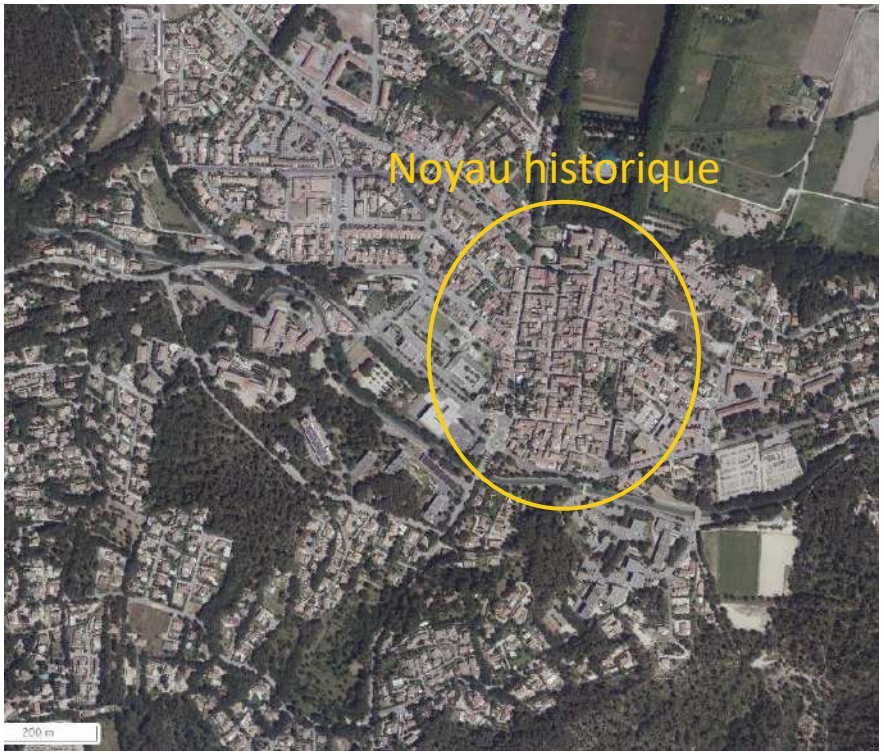

2021

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2.2 A l'échelle communale, des fonctions de centralité à conforter

Atlas National des centralités – FNAU.
Analyse du rayonnement et des migrations domicile - travail

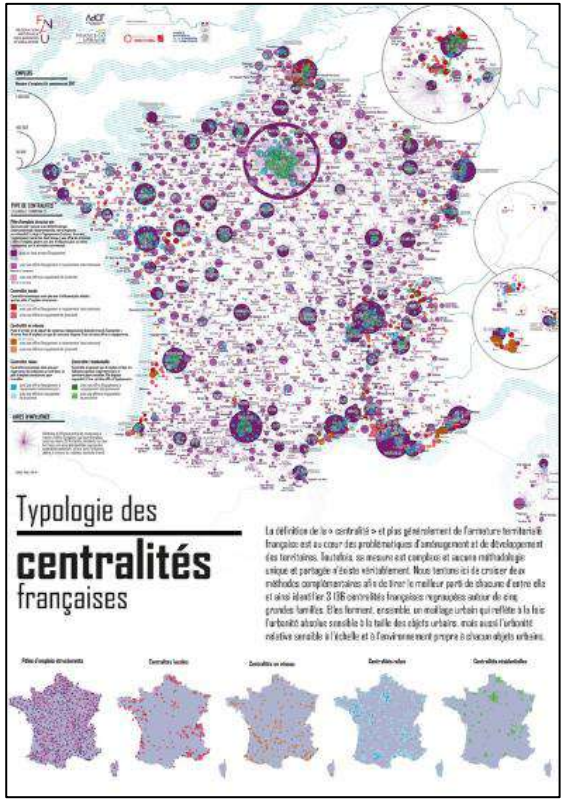

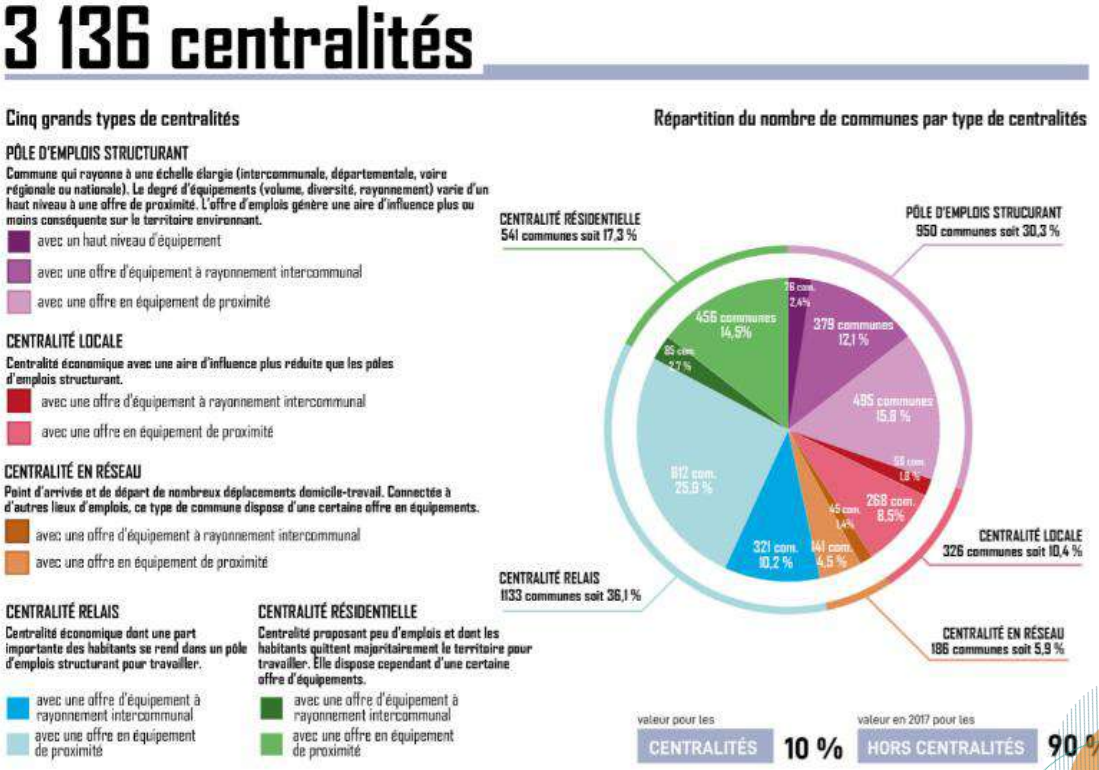

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2.2 A l'échelle communale, des fonctions de centralité à conforter

Atlas National des centralités – FNAU.
Analyse du rayonnement et des migrations domicile - travail

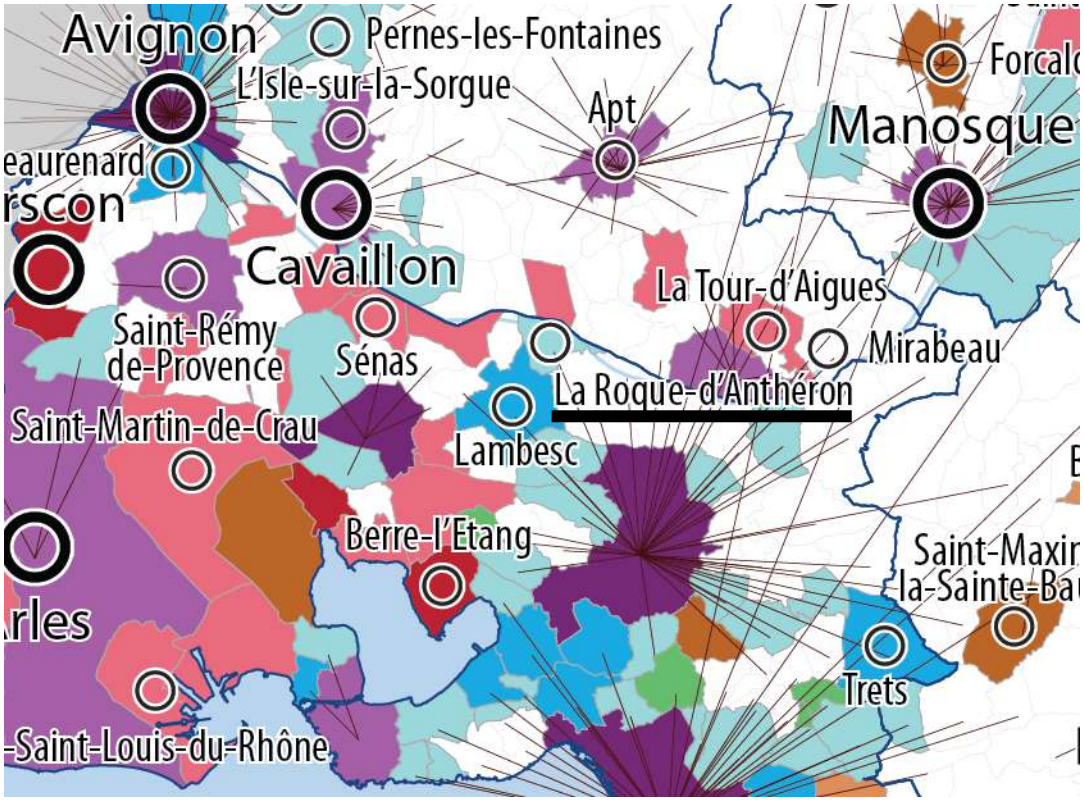

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2.2 A l'échelle communale, des fonctions de centralité à conforter

Cadrage communal : les enjeux de la commune

A l'échelle nationale, selon l'Atlas national des centralités réalisé en 2020-2021, par le réseau des Agences d'urbanisme via la FNAU, La Roque d'Anthéron fait partie des 1.133 centralité relais (centralité économique dont une part importante des habitants se rend dans un pôle d'emplois structurant pour travailler). En effet, 22% des actifs occupés de 15 ans et plus résidant à La Roque d'Anthéron travaillent sur Aix-en-Provence, selon la base Déplacement domicile-travail de l'INSEE 2017.

Au niveau du rayonnement par rapport aux offres en termes d'équipements, La Roque d'Anthéron dispose d'une offre en équipements de proximité à conforter (culturel, santé et commerce). Cependant les équipements structurels de type administratif ou d'éducation (collège, lycée et enseignement supérieur) n'y sont pas présents.

Au niveau de la croissance démographique, la commune est moins dynamique par rapport à la région Sud PACA et par rapport à son bassin de vie (Métropole Aix-Marseille Provence et CT2), notamment dû à sa faible attractivité avec un solde migratoire négatif.

Taux d'évolution de la population entre 2012 et 2017

Source : INSEE RP 2012-2017

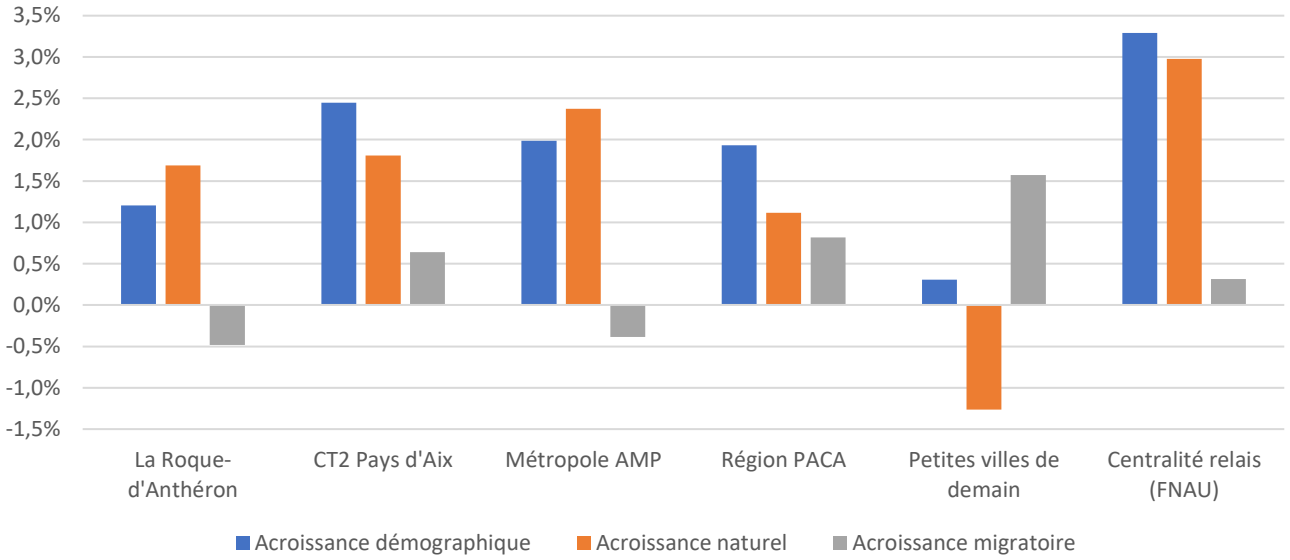

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2.2 A l'échelle communale, des fonctions de centralité à conforter

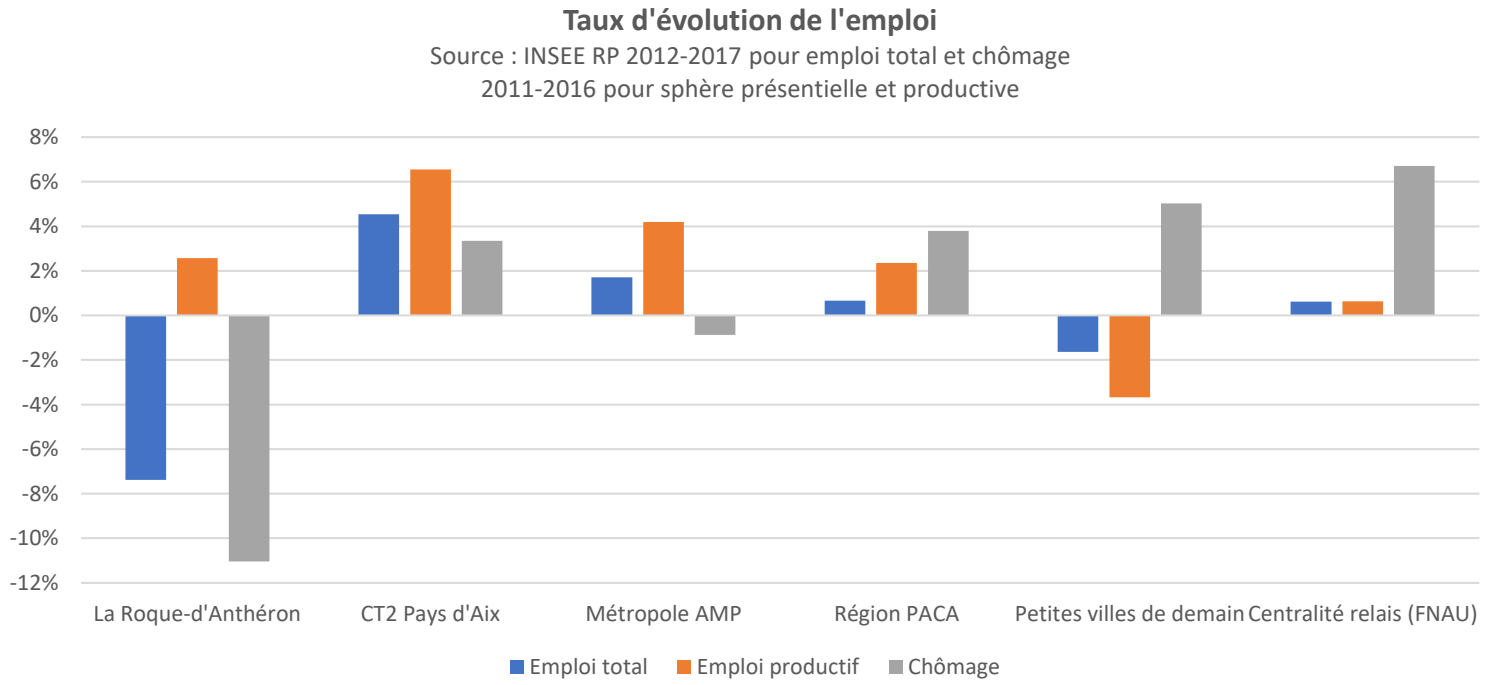

Au niveau de l'emploi, La Roque d'Anthéron a connu une baisse du nombre d'emploi de 7% entre 2012 et 2017. Cependant, l'emploi productif a progressé de 2,6% entre 2011 et 2016. La ville a connu une forte baisse du chômage de 11% entre 2012 et 2017.

1700 emplois sur la commune dont 200 nouveaux sur les cinq dernières années.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2.2 A l'échelle communale, des fonctions de centralité à conforter

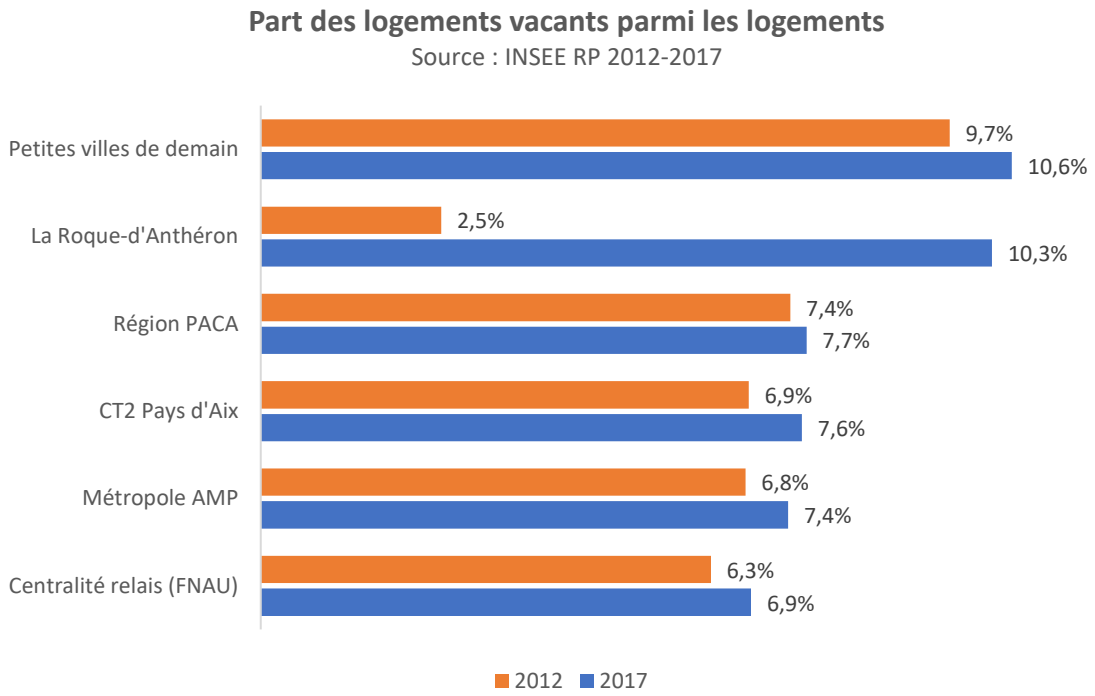

En matière de logement, la vacance à la Roque d'Anthéron a triplé entre 2012 et 2017, passant de 58 à 252 logements vacants.

Au niveau des commerces et services, l'offre de la commune est moins importante par rapport à l'ensemble des communes sélectionnées dans Petites villes de demain. En effet, le ratio commerces et services pour 1.000 habitants de La Roque-d'Anthéron est de 4, plus faible par rapport à la médiane des autres villes du panel 6,6.

Pour le tourisme, la commune dispose d'une importante offre en hébergement mais un faible nombre d'équipements culturels. Un des enjeux importants pour la commune est de profiter de la notoriété du festival de piano pour développer davantage d'animations culturelles dérivées et d'autres évènements en parallèle pour pérenniser le tourisme à l'année.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2.2 A l'échelle communale, des fonctions de centralité à conforter

- La Roque, une petite ville de 5.500 habitants et 1.700 emplois
- Des fonctions de centralité assez peu développées. La Roque ne se sent à la périphérie de personne. Fonction de mini-centre dépendant.
- Une offre en équipements, commerces et services dite de « proximité ».
- 43% des dépenses alimentaires des ménages de la Roque sont effectuées dans les commerces de la Roque (5,8M€).
- Malgré quelques équipements ou évènements rayonnants (Château de Florans, Abbaye de Silvacane, centre culturel et sportif Marcel Pagnol), des fonctions de « commandement » à améliorer
- Une situation « sociale » fragile mais qui s'améliore pour les habitants (baisse du chômage)
- Une population très diversifiée (due notamment au logement social), et une volonté de lien social.
- Un bassin d'emploi soutenu par l'activité médico-sociale
- Une dynamique notable autour de l'artisanat (production locale)



Source : Atlas National des Centres-Villes – FNAU / AUPA 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026



Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2.3 Un centre au profil « familial »

- Un poids important du centre au sein de la commune

Un habitant de la Roque sur 4 y réside

- Des poches de précarité

18,4% de ménages « pauvres » (16,8% dans les autres centres du pays d'Aix)

- Assez peu de personnes âgées

16% de personnes de plus de 65 ans (25% en moyenne)

- Un parc de grands logements majoritaire (T4 et +)
- 2,8 personnes par logement

>> HYPOTHESE : un centre plutôt occupé par des familles ?

Source : AUPA – SPLA – CT2, « Les centres-villes du Pays d'Aix entre urbanité et proximité », décembre 2020

ENJEUX :

Retenir les familles et introduire une forme de diversité « sociologique » ? (jeunes actifs…)



Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2.4 Un appareil commercial tourné vers la proximité

- Une certaine densité économique

700 emplois en centre-ville, 50% des emplois de la commune

- Environ 40% des commerces et services de proximité sont dans le centre
- Peu de concurrence commerciale « périphérique »

Seulement 3 commerces de plus de 300m2 à proximité

- Malgré tout, un appareil commercial qui mériterait d'être étoffé

28 commerces et services de proximité pour 1.000 habitants contre 65 en moyenne dans les autres centres

Source : AUPA – SPLA – CT2, « Les centres-villes du Pays d'Aix entre urbanité et proximité »,décembre 2020

ENJEUX :

Tirer parti du poids économique et démographique et de la faible concurrence périphérique pour étoffer l'offre commerciale

Un enjeu d'accessibilité

Liaison traversante / requalification cours Foch ?

Un enjeu autour du stationnement

Créer des poches de stationnement à proximité du centre, notamment dans les futures OAP ?



Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2.4 Un appareil commercial tourné vers la proximité

De nombreux commerces de proximité et de petite hôtellerie

- Une large palette de commerces de proximité : restauration, alimentaire (épicerie générale et spécialisée), soins et équipements de la maison.

- Une spécificité émerge autour du tourisme (7 maisons d'hôtes recensées) et du soin (massage, coiffure, esthétique).

- Un tissu commercial diffus et une absence de boucle marchande.



Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2.4 Un appareil commercial tourné vers la proximité

Analyse AFOM du centre-ville

Atouts	Faiblesses
Présence d'une locomotive en centre-ville (glacier le Quillé) qui draine en saison des flux touristiques	Un tissu commercial diffus et une absence de boucle marchande
Espaces de stationnement à proximité du centre-ville	Des enseignes et devantures commerciales hétérogènes
Nouvelle association des commerçants et des entreprises dynamiques	Une signalétique routière, piétonne et touristique à renforcer
Action volontariste de la commune en faveur de la dynamisation commerciale du centre-ville	Une armature urbaine organisée en plusieurs polarités déconnectées les unes des autres (centre-ville, centre administratif, CC Fenière)
Marché forain dynamique qui répond aux besoins de la population	Peu de retombées économiques du potentiel « consommateur » et touristique environnant

Menaces/ Points de vigilance	Opportunités / Pistes d'amélioration
Forte attractivité du Lidl qui détourne les flux du centre-ville	Grimmland, le camping et les villages vacances qui drainent des flux clientèle « famille »
Complémentarités à trouver entre l'offre du centre-ville et le centre commercial de la Fenière pour favoriser un parcours marchand	Une nouvelle signalétique routière et commerciale en cours
Un tissu artisanal relativement jeune à pérenniser	La place de la République propice au développement d'une commerciale et évènementielle
Tertiarisation du centre-ville avec l'installation dans des locaux commerciaux d'assurances, de services à la personne etc.	

Source : AMI phase 1_ Livrable 01.06.2020_ CCI Aix Marseille Provence
Chambres des métiers et artisanat - Aix Marseille Provence

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2.5 Un parc de logements peu dense

- Peu de logements vacants

13% dans le centre (17% en moyenne) et seulement 4% de vacance structurelle

A noter : la vacance communale est en forte augmentation

- Une trame urbaine « aérée » en damier
- 80% de logements construits avant 1970
- Une faible densité résidentielle

Seulement 33 logements et 90 habitants / ha

Source : AUPA – SPLA – CT2, « Les centres-villes du Pays d'Aix entre urbanité et proximité », décembre 2020

ENJEUX :

Tirer parti de la faible densité pour imaginer une intensification douce des tissus et ainsi limiter l'étalement urbain



Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2.6 Une grande diversité sociale et économique

- Un taux important (**33%**) **de logements sociaux** sur la commune
- Une mixité sociale ancienne (population harki notamment)
- Au 1er janvier 2020, 650 logements sociaux « SRU »

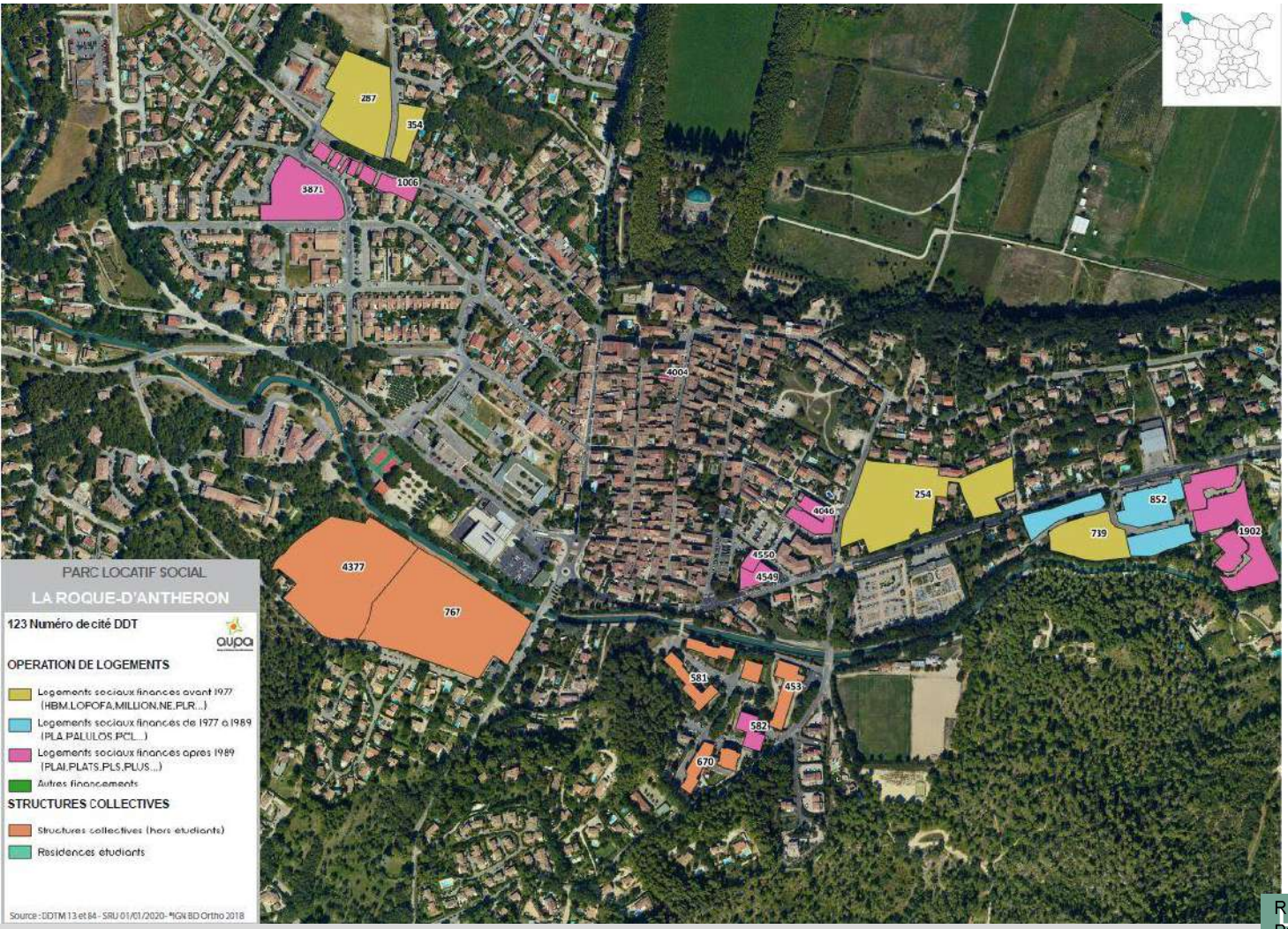

Atlas du parc locatif social du Pays d'Aix – 2021 – AUPA, Métropole AMP - TPA

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2.7 Une structure et un fonctionnement urbains atypiques

Un plan en damier de la Renaissance provençale

- qui facilite la circulation automobile, facteur d'attractivité pour les familles
- qui rationalise les volumes habités
- qui ouvre des perspectives sur le paysage et crée une proximité visuelle de la plaine et des coteaux





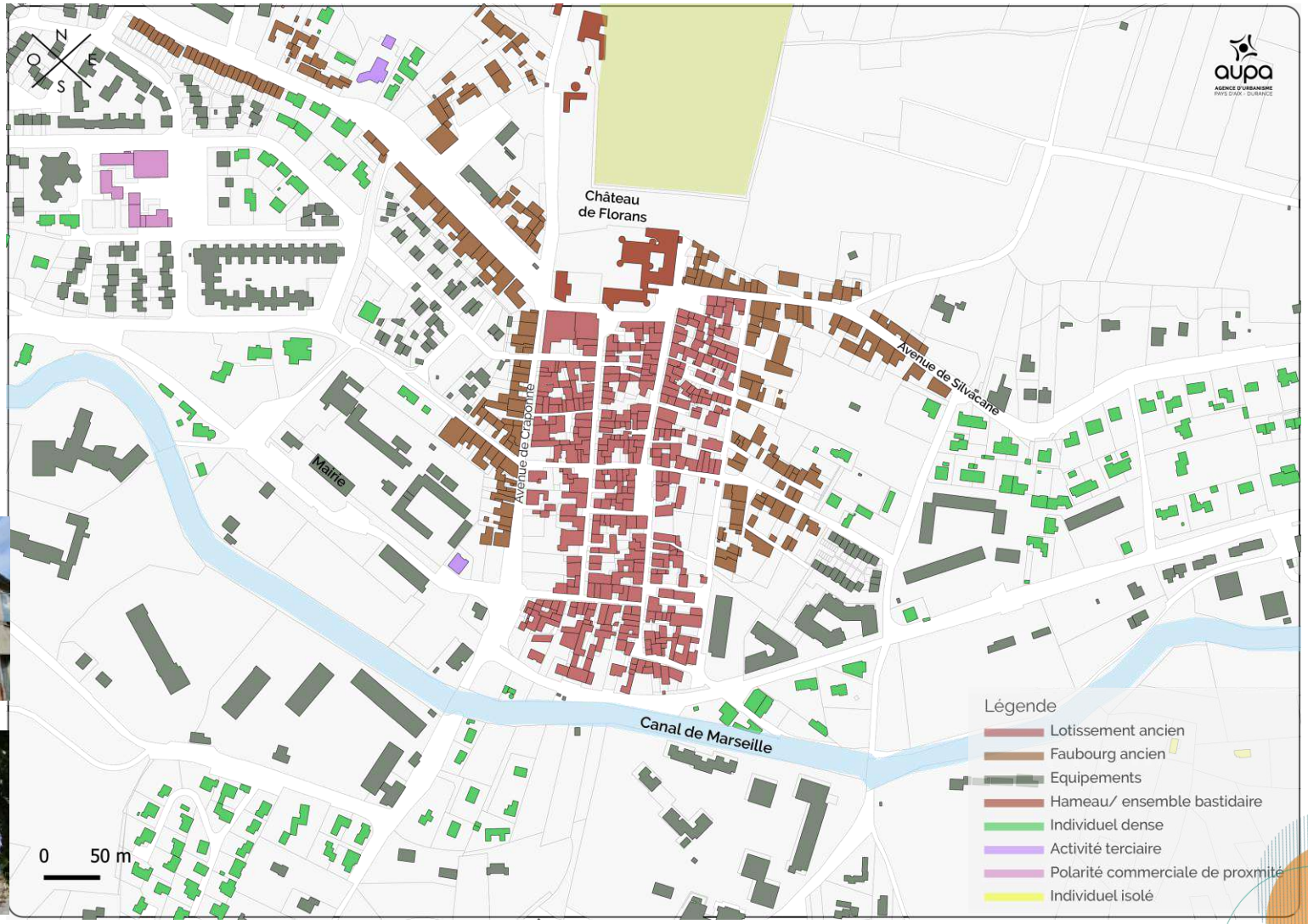

Source : BD TOPO 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2.7 Une structure et un fonctionnement urbains atypiques

Des îlots lisibles en R+3 maximum, un tissu aéré

- qui donne à voir le paysage sur la Durance et la chaîne des Côtes
- qui met en valeur les éléments patrimoniaux du centre ancien

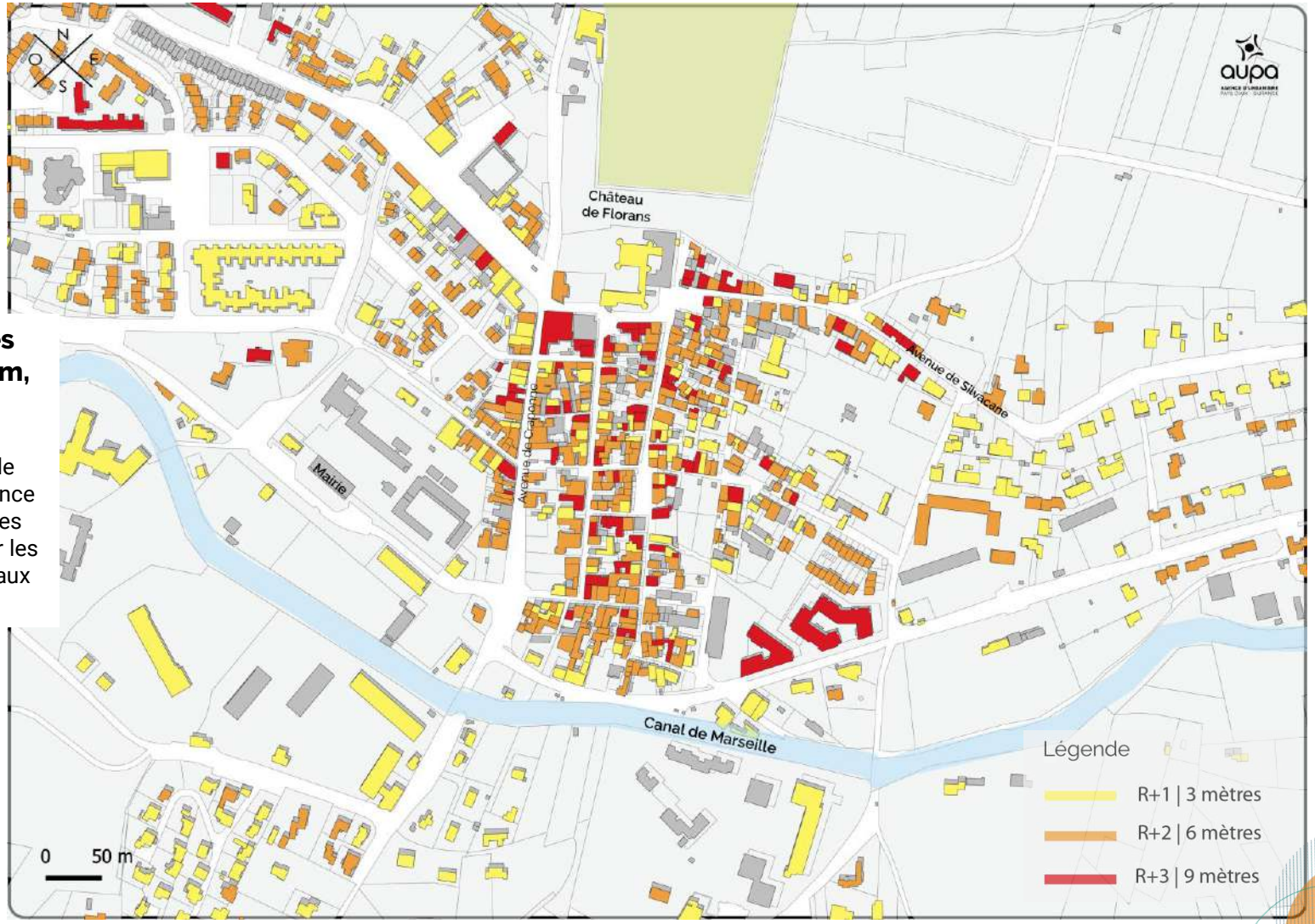

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2.7 Une structure et un fonctionnement urbains atypiques







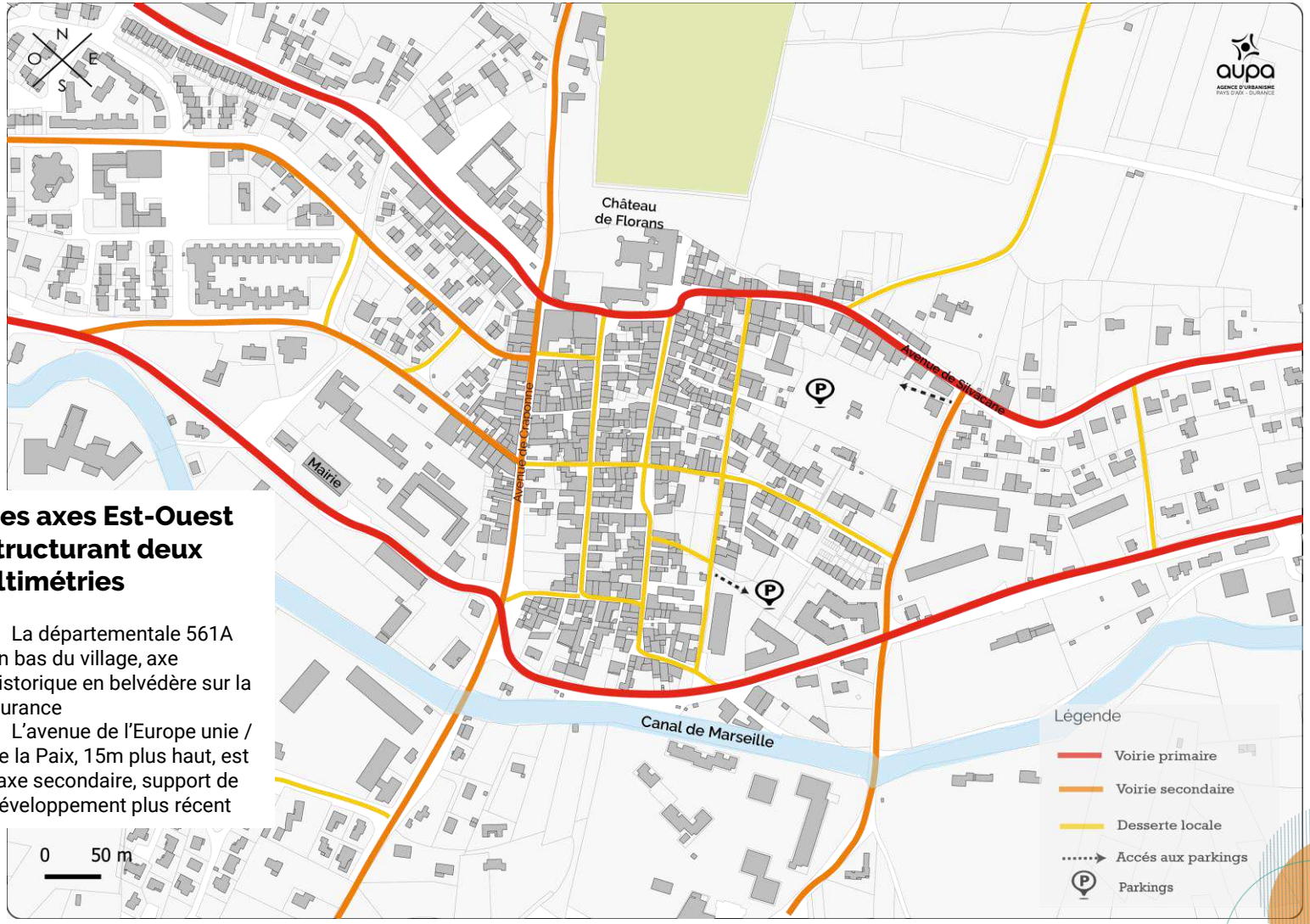

Des axes Est-Ouest structurant deux altimétries

- La départementale 561A en bas du village, axe historique en belvédère sur la Durance
- L'avenue de l'Europe unie / de la Paix, 15m plus haut, est l'axe secondaire, support de développement plus récent

Source : BD TOPO 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2.7 Une structure et un fonctionnement urbains atypiques

Une ville haute et une ville basse déconnectée

- Une Ville haute au Sud, marquée par le canal.
- Une ville basse au Nord, mieux reliée aux flux départementaux.
- Des ruptures de pentes de 5m qui créé des ruptures dans les cheminements



Source : BD TOPO 2020

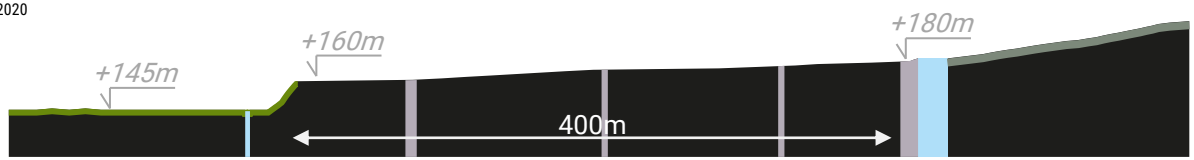

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2.8 Un patrimoine exceptionnel

Le paysage, une richesse non délocalisable

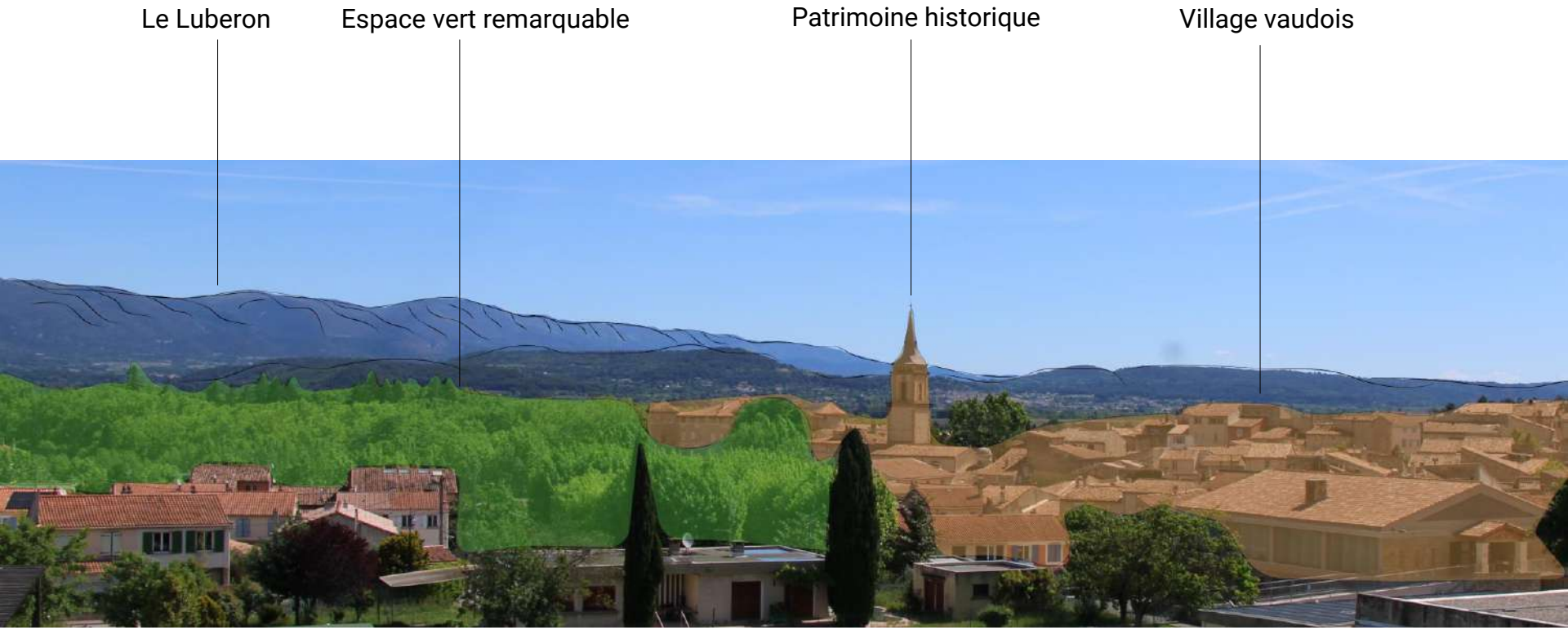

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2.8 Un patrimoine exceptionnel

Un patrimoine protégé en dehors du centre

- Le seul élément classé MH est l'ancienne Abbaye de Silvacane. Le Parc du Château de Florans est en pré-inventaire.
- Les autres éléments patrimoniaux recensés par la Commune sont des "bâtiments remarquables" (pas de sujet de co-visibilité ou de recours à l'avis d'un ABF)





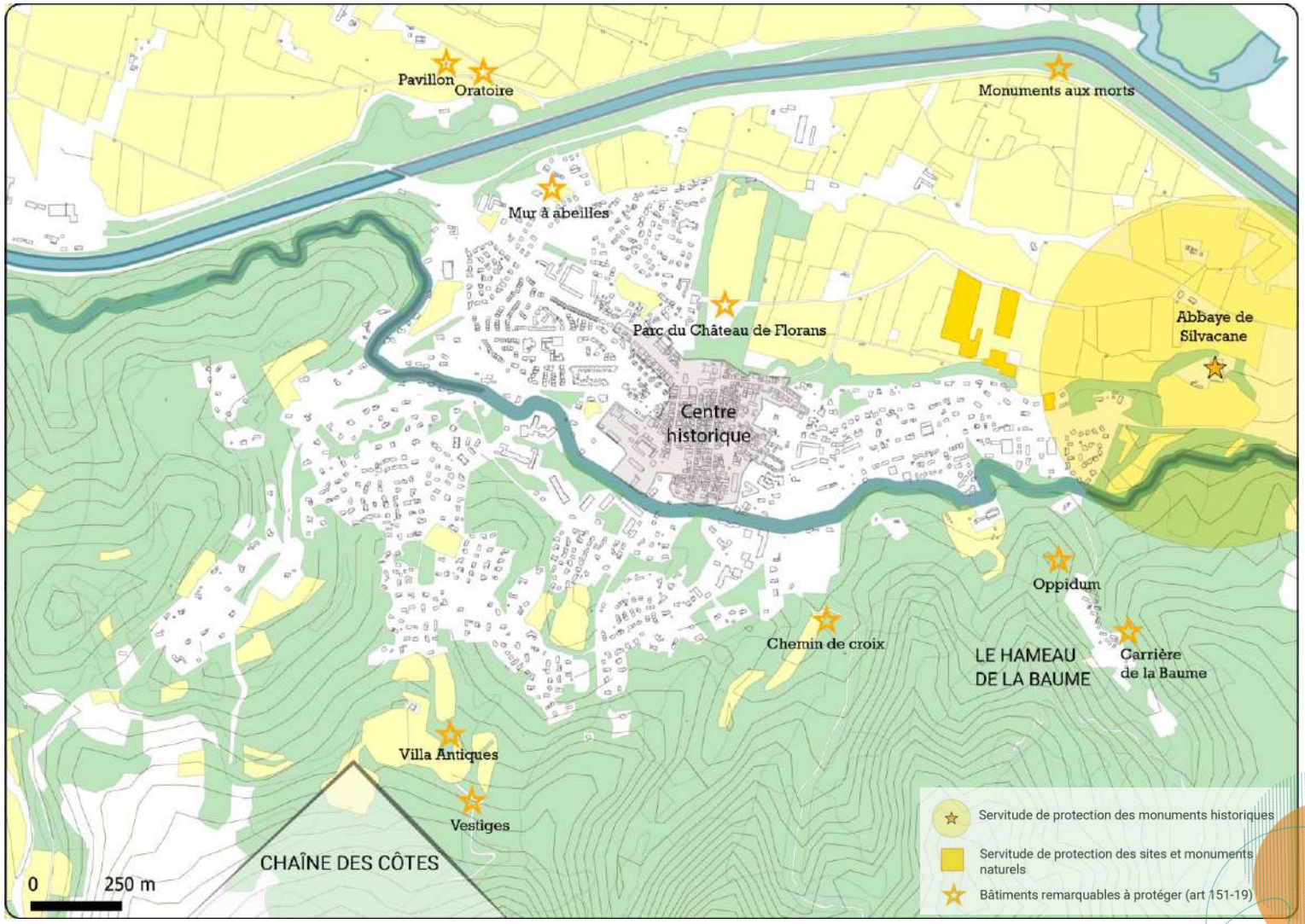

Source : BD TOPO 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2.8 Un patrimoine exceptionnel

Un patrimoine végétal inscrit dans le tissu

- Le piémont de la chaîne des Côtes pénètre dans le tissu de la Ville haute.
- La Plaine agricole est présente visuellement.
- Le parc du château marque l'horizon de la frondaison de ses arbres.
- Cette proximité de la nature a déjà été valorisée par les parcours de la Durance à Vélo, reliant La Roque à Charleval notamment
- Les loisirs de pleine nature représentent 30% du tourisme estival : 10%vélo, 10% rando, 10% eau

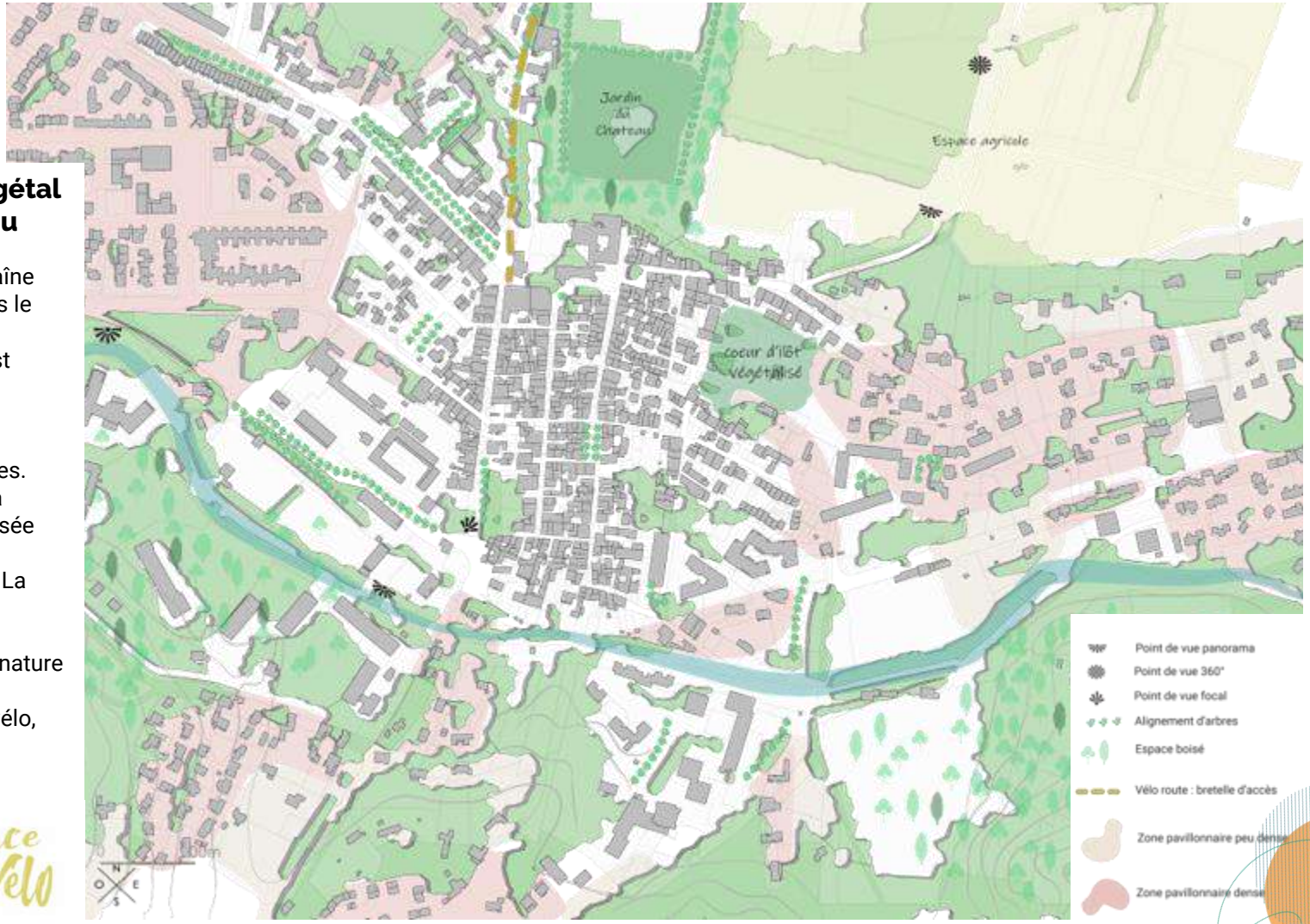

Source : BD TOPO 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2.8 Un patrimoine exceptionnel









Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2.8 Un patrimoine exceptionnel

Un centre ancien à fort potentiel patrimonial

- bien intégré dans le tissu actuel
- Déconnecté d'une partie importante des flux touristiques

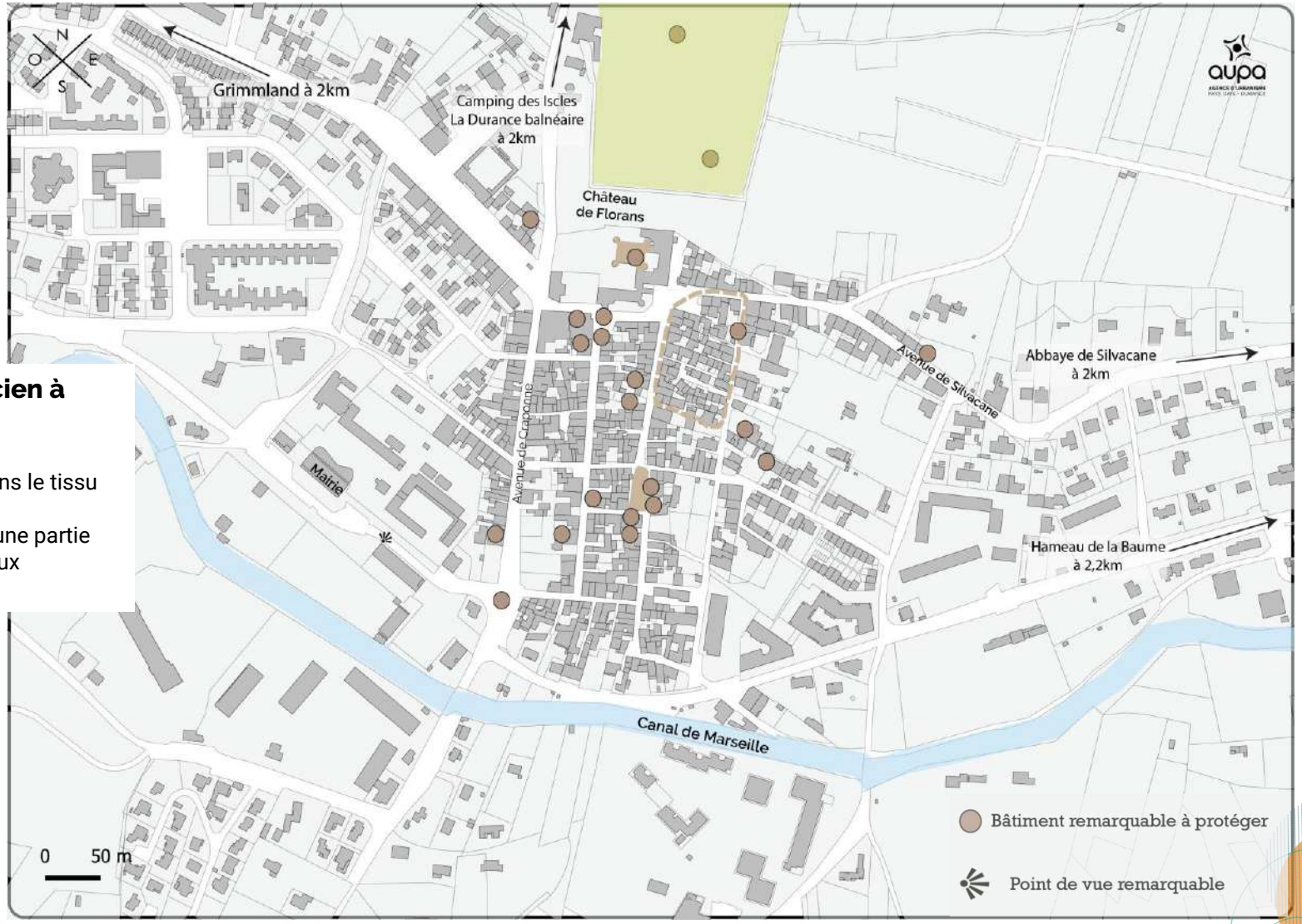

Source : BD TOPO 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2.8 Un patrimoine exceptionnel

Un patrimoine bâti habité, utilisé au quotidien



L'ancienne mairie – salle des associations



Le château de Florans – clinique longs séjours



La place du village – terrasses et perrons



L'école Victor Hugo

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2.9 Un cadre de vie à fort potentiel

- Un faible niveau de desserte en transports collectifs
- Une bonne offre en équipements scolaires
- Plusieurs établissements de santé et EHPAD sur la commune, dont un dans le centre
- Un manque de médecins notamment dans le centre qui devrait être comblé (future maison de santé)
- Des éléments porteurs d'une attractivité touristique importante avec le Festival de Piano, l'abbaye de Silvacane, et le parc d'attraction Grimmland.
- Malgré la nouvelle Médiathèque et le centre Marcel Pagnol, un certain manque sur les équipements culturels de proximité (pas de théâtre, de petite salle de spectacle ou de musée).



Source : AUPA – SPLA – CT2, « Les centres-villes du Pays d'Aix entre urbanité et proximité », décembre 2020

ENJEUX :

Proposer de nouvelles aménités aux familles de la Roque

Capitaliser sur le statut de « petite ville à la campagne » pour attirer des nouveaux habitants / enjeu post-covid

Optimiser les retombées locales du Festival de Piano et de l'abbaye de Silvacane

Numérique
(desserte très haut débit)

Aménagement d'espaces publics de « loisirs »
(aires de jeux, boulodromes...)

Nouvelles liaisons routières et cyclables
(axe Nord-Sud)

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2.9 Un cadre de vie à fort potentiel

Deux lignes de transport en commun desservent le centre ancien

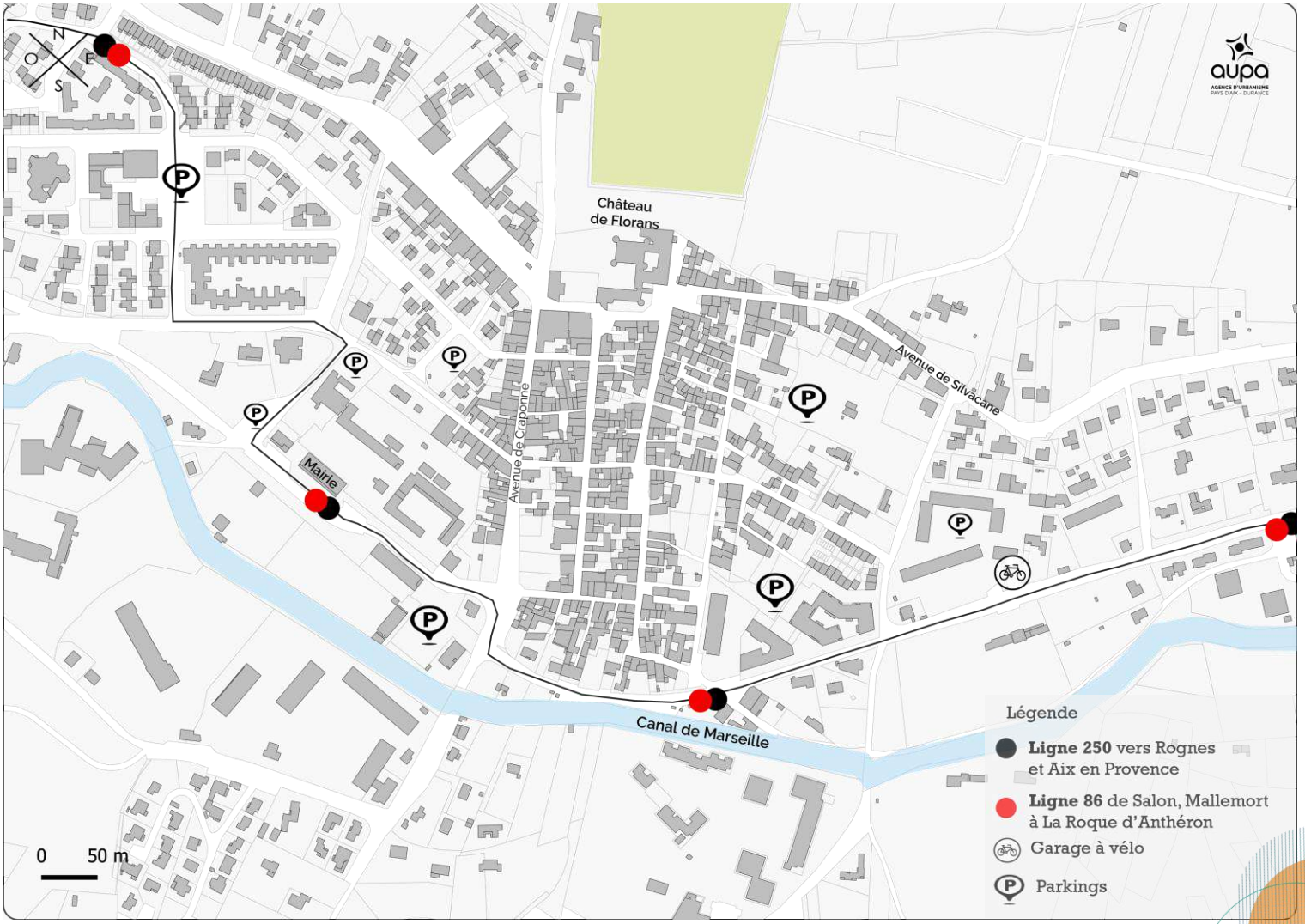

Source : BD TOPO 2020 / Le pilote

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2.9 Un cadre de vie à fort potentiel

Une offre d'équipements importante, avec une spécialité autour du soin

Une offre d'équipements importante, mais sectorisée

- Une spécificité dans le soin.
- Une implantation concentrée à l'ouest du centre.







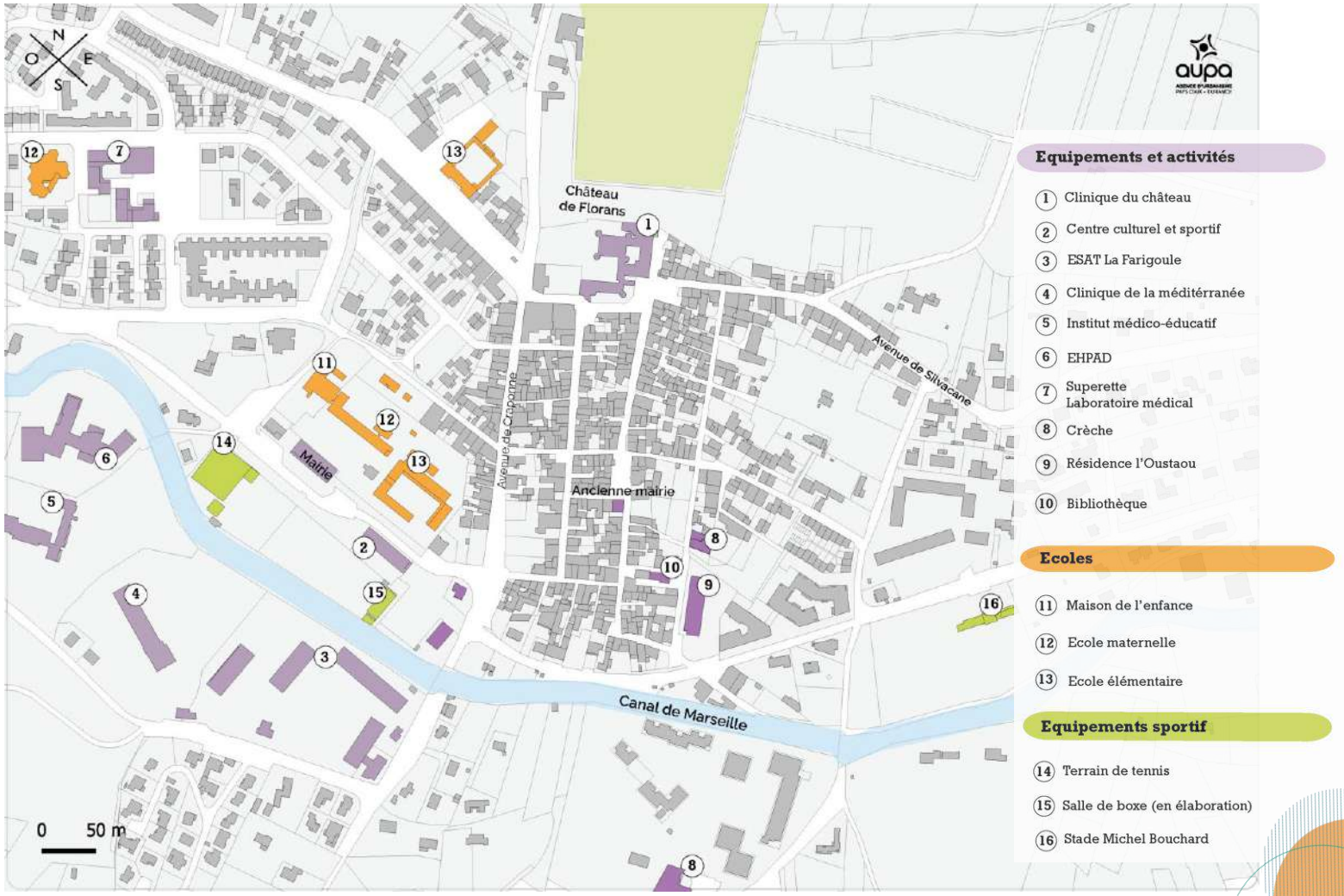

Source : Base permanente des équipements

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2.9 Un cadre de vie à fort potentiel









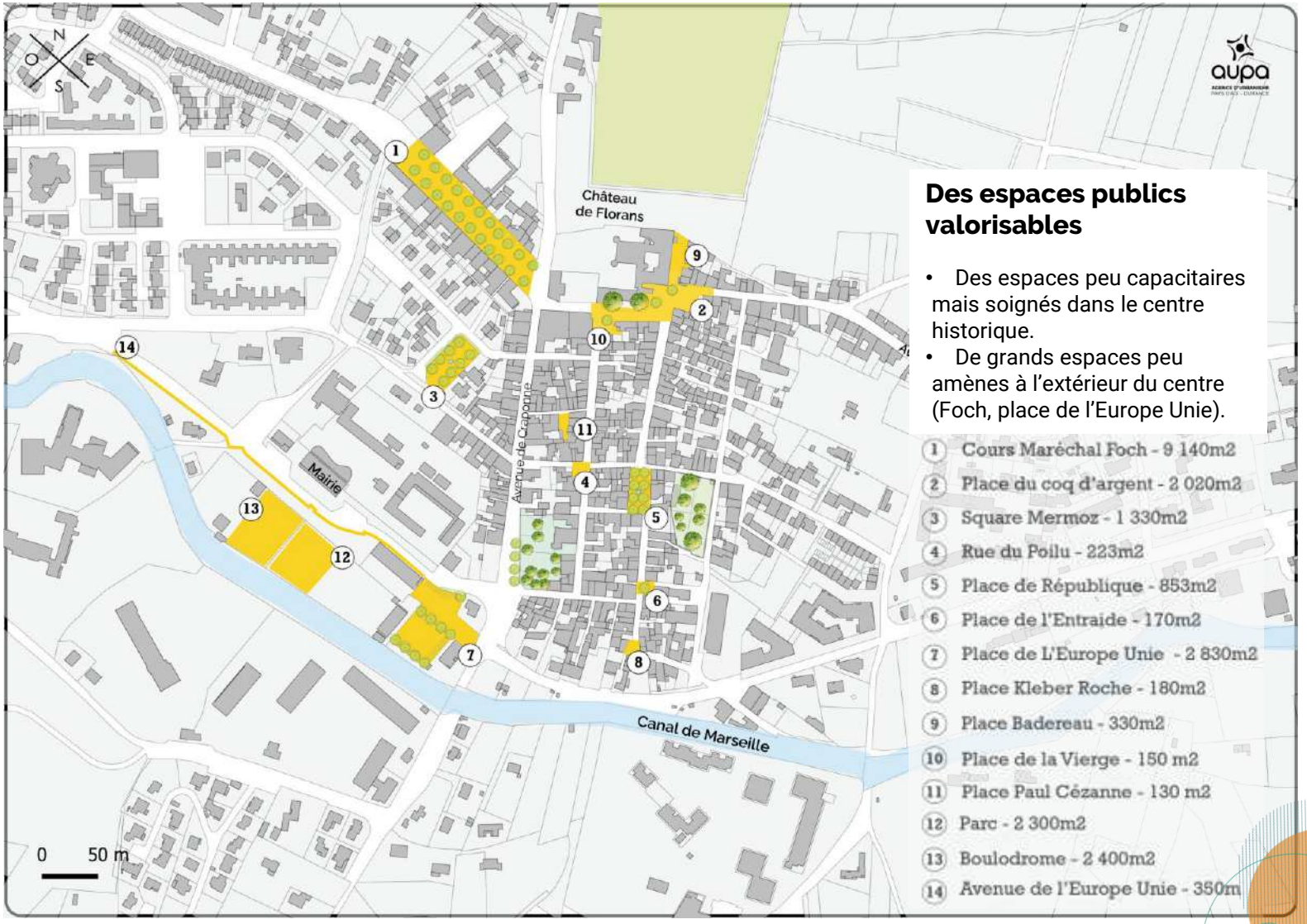

Des espaces publics valorisables

- Des espaces peu capacitaires mais soignés dans le centre historique.
- De grands espaces peu amènes à l'extérieur du centre (Foch, place de l'Europe Unie).

Source : Etude CAEU, visite terrain

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2.9 Un cadre de vie à fort potentiel

Une offre d'espaces publics valorisable



© Google image

1950



© AUPA

2021

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2.9 Un cadre de vie à fort potentiel

Une offre de stationnement importante répartie autour du centre

- De nombreuses poches de stationnement public à 5 minutes à pied du centre ancien.
- Un stationnement sur voirie superflu dans le centre vaudois ?

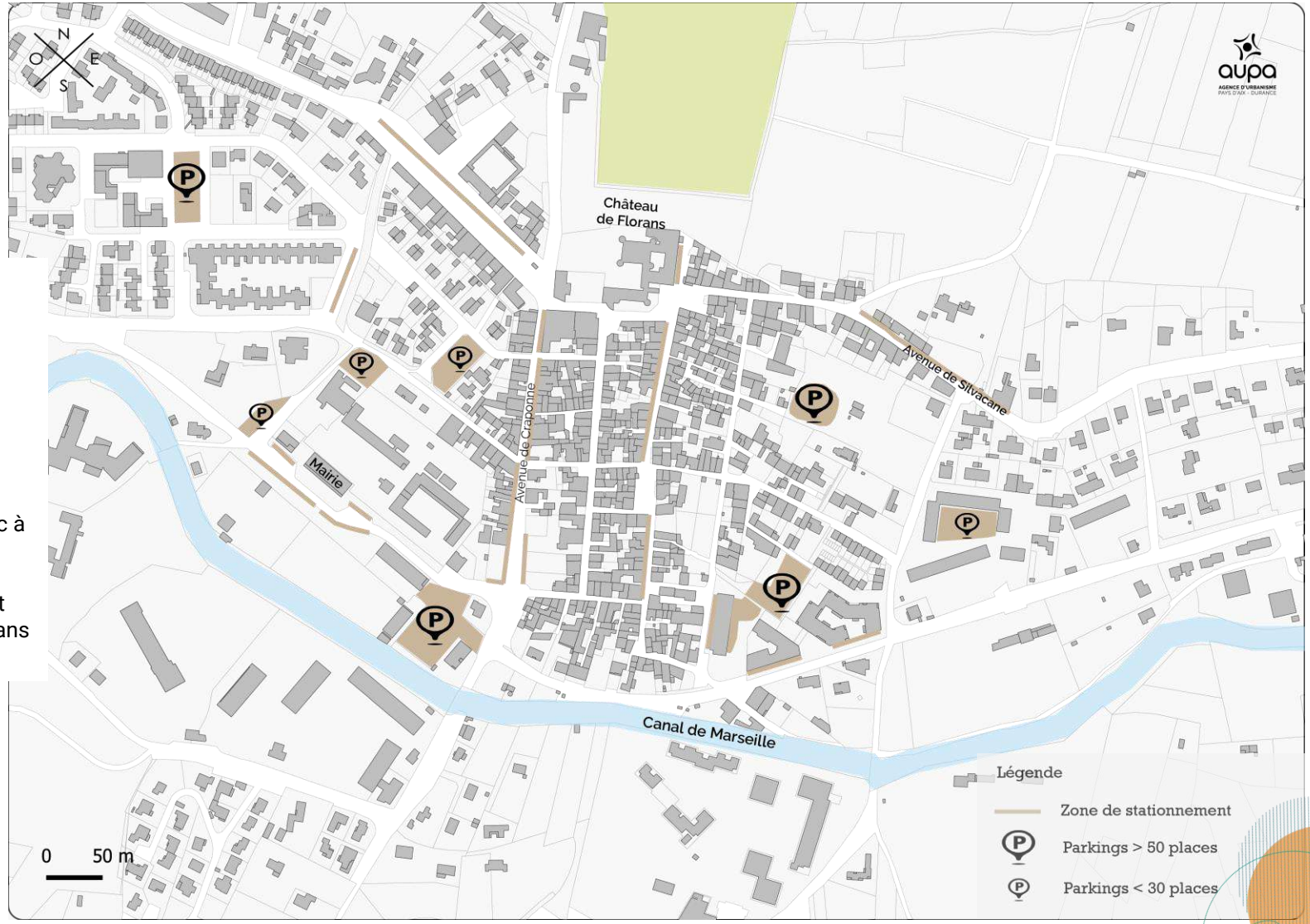

Source : Google maps

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2.10 Un potentiel de développement important

- Un important gisement foncier potentiellement mobilisable à proximité du centre

9 ha dont 1 ha de foncier public. Présence de grandes emprises foncières

- Présence de deux OAP dans le centre élargi
- Des projets de logements : Parc du Château et les Aires
- De faibles contraintes patrimoniales avec seulement quelques éléments bâtis ponctuels protégés par le PLU

Source : AUPA – SPLA – CT2, « Les centres-villes du Pays d'Aix entre urbanité et proximité », décembre 2020

ENJEUX :

Proposer de nouvelles aménités aux familles de la Roque

Capitaliser sur le statut de « petite ville à la campagne » pour attirer des nouveaux habitants / enjeu post-covid

Un Tiers-lieu à la Roque ?

Un fort potentiel touristique et des enjeux autour du patrimoine « rural » et du « quotidien » à valoriser

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2.10 Un potentiel de développement important

9ha de foncier disponible dont 1ha public

- Une maîtrise importante du foncier par la puissance publique.
- Des emprises publiques dans des situations urbaines diverses et à fort potentiel : équipements, rives de canal, stationnement, proximité des écoles

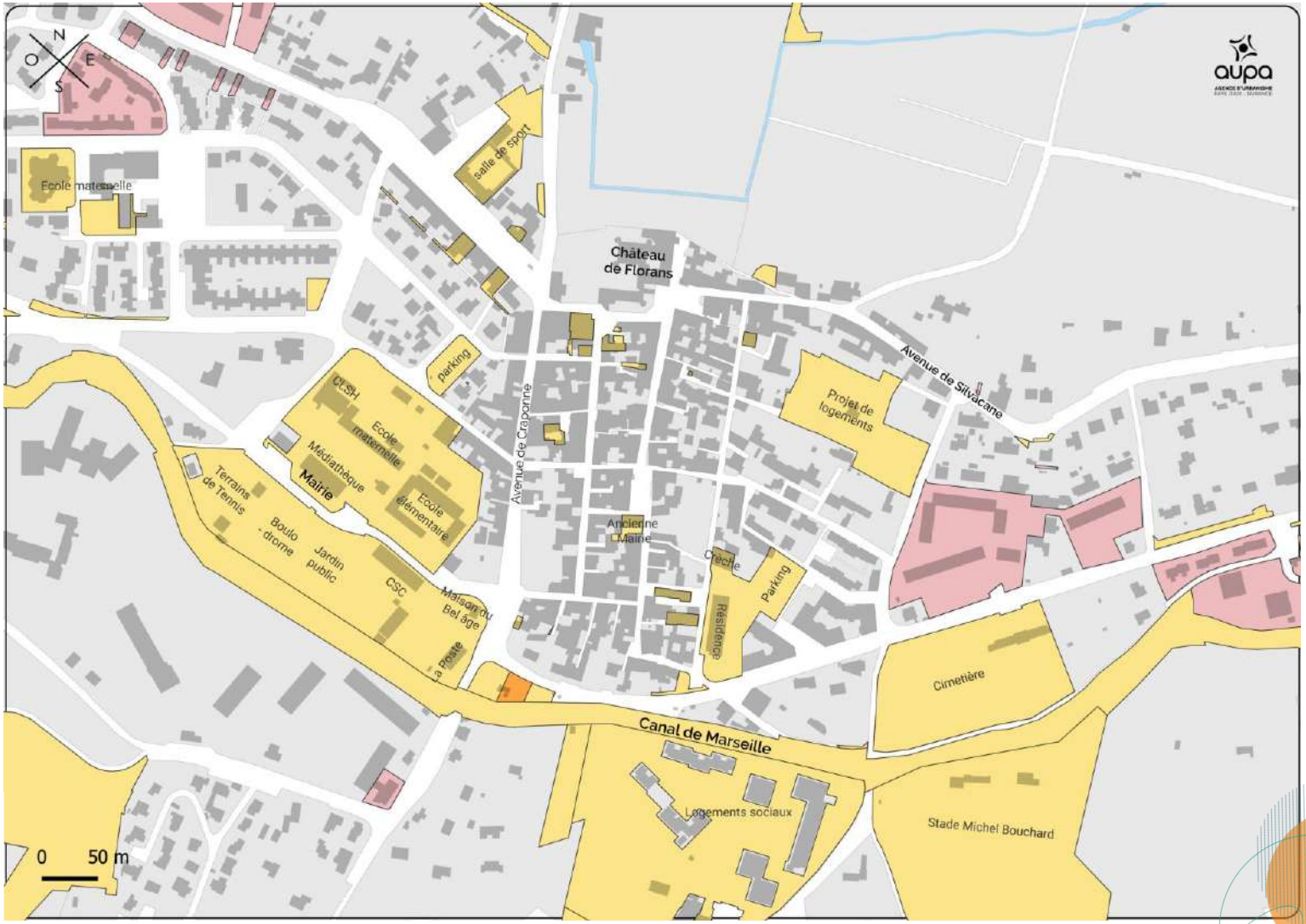

Source : Urbansimul 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

2.10 Un potentiel de développement important

Cartographie des projets de la commune

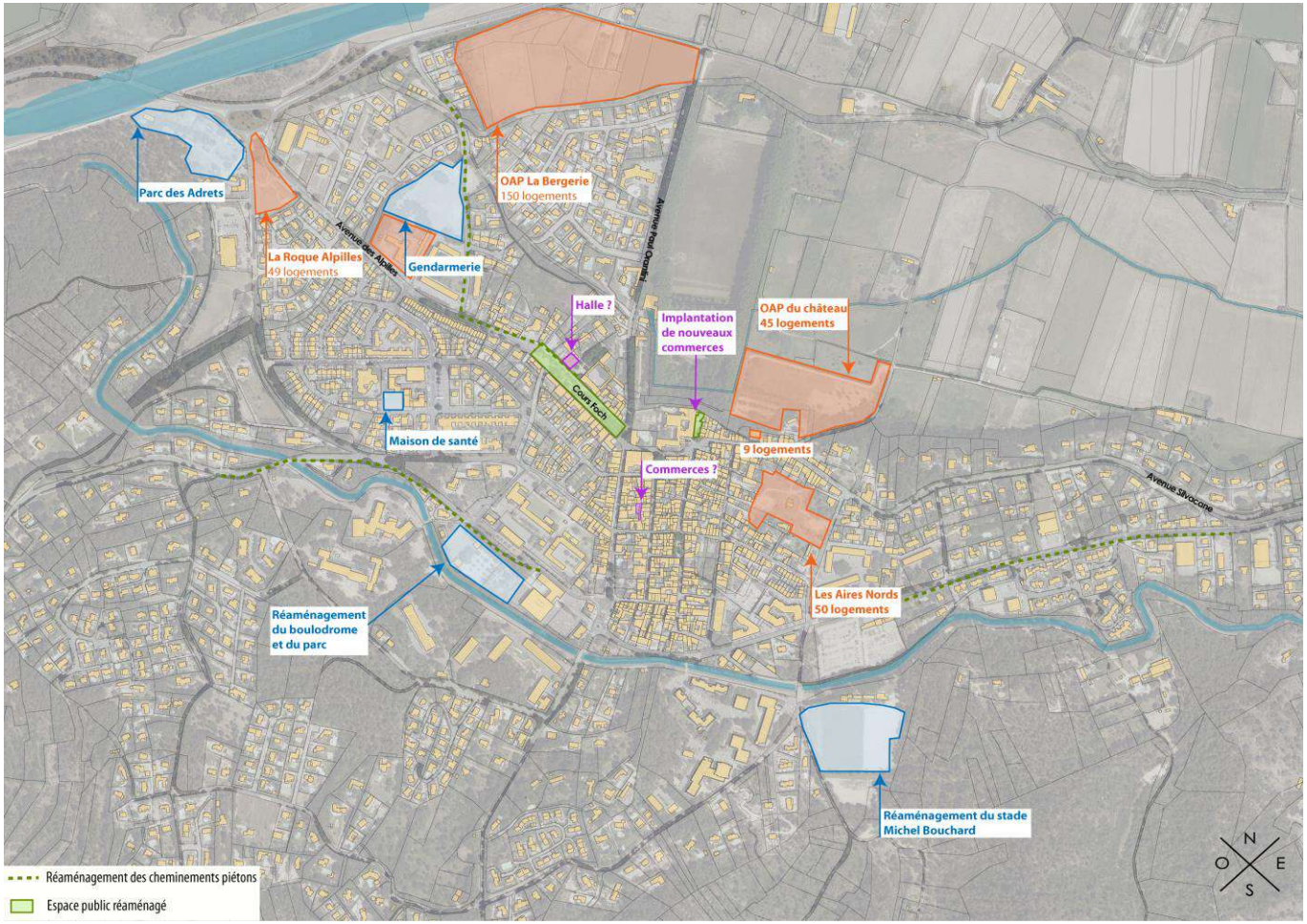

Logements

- La Bergerie – 150 lgts
- OAP du Château – 49 lgts
- Les Aires Nords – 50 lgts
- La Roque Alpilles – 49 lgts
- Ancienne Maison du Notaire – 9 lgts
- Projet bd Kennedy ?
- Idée de résidence intergénérationnelle dans l'ancienne Gendarmerie

Equipements

- Réaménagement du Stade M. Bouchard
- Rénovation de la Maison de l'enfance
- Construction d'une Maison de santé et de ses abords
- Construction d'une nouvelle Gendarmerie
- Déplacement du Boxing Club dans le centre Marcel Pagnol
- Idée de halle / équipement lié au marché
- Création d'un tiers-lieu

Espace public

- Réaménagement du Boulodrome
- Création du Parc des Adrets
- Construction d'une Maison de santé et de ses abords
- Alignement sur le Bd de la Paix
- Connections douces entre logements sous la Place Palmie Dolmetta et centre ancien d'une part, et avenue de la Durance d'autre part

Commerces

- Remises Place du Badereau : commerces prévus
- Place de la Vierge : achat d'un garage et logement pour y mettre un commerce
- Idée de commerce de bouche dans l'ancien musée de la Place Paul Cézanne

Source PLUI du Pays d'Aix V1 - Atlas de coordination des projets d'aménagement et d'urbanisme

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

III. Enjeux identifiés

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

3.1 Principaux constats

LE CENTRE : UN MODÈLE DE PROXIMITÉ

COMMERCE

- L'appareil commercial du centre est tourné vers la proximité : 43% des commerces de proximité de la commune sont dans le centre contre 28% médiane CT2; et 38% des services de proximité sont dans le centre contre 26% en moyenne CT2.
- Le ratio commerces et services pour 1.000 habitants est de 4, soit un ratio plus faible par rapport à la médiane CT2 de 6,6.

MORPHOLOGIE URBAINE

- Le centre historique constitué par le bâti vaudois bénéficie d'une mixité fonctionnelle importante (habitat, commerces, services).
- Le réseau de voirie est globalement adapté à la circulation piétonne.
- Sa structure en damier Nord-Sud ouvre des perspectives sur le paysage et crée une proximité visuelle de la plaine et des coteaux.

UNE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE FAIBLE ET PEU MIXTE

DEMOGRAPHIE

- Un faible dynamisme démographique lié à un solde migratoire négatif (-0,5% entre 2012 et 2017). Les autres centres du CT2 ont des soldes positifs.
- Une part importante de la population habite dans le centre (36% contre 21% dans les autres centres du CT2)
- 18% des ménages pauvres sont dans le centre (contre 12% médiane CT2)
- 16% des 65 ans et plus habitent dans le centre (contre 25% en moyenne CT2)

HABITAT

- Une vacance moyenne sur le centre, mais qui est en forte progression à l'échelle communale (a triplé entre 2012 et 2017)
- Des logements de grande taille (41% de T4 et plus)
- Mais dans le centre élargi, 45 logements ont été livrés en 2021 et deux projets prévus : Parc du Château et les Aires Nord

DES ÉQUIPEMENTS NOMBREUX MAIS ENCLAVÉS

EQUIPEMENTS

- Une bonne offre en équipements scolaires avec quatre écoles au sein du centre-ville et une structure de petite enfance.
- Une bibliothèque et un établissement de santé dans son centre
- Une majorité des équipements se trouve concentrée dans la ville haute, alors qu'elle est moins traversée par les flux et coupée de la ville basse et du centre ancien.
- L'îlot Mairie / Ecoles / Médiathèque est un secteur monofonctionnel.
- Il constitut aussi une rupture physique (rupture de pente) dans les cheminements Nord-Sud.
- Le canal et ses franchissements peu aménagés forment une frontière.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

3.1 Principaux constats

UN POTENTIEL POUR L'INNOVATION SOCIALE ET AGRICOLE

EMPLOI

- Près de 1 emploi sur 2 se situe dans le centre qui concentre 32% des établissements de la commune.
- Une forte baisse du nombre d'emplois entre 2012 et 2017. Mais le taux de chômage a aussi baissé de 11% et l'emploi productif a progressé de 2,6% entre 2011 et 2016.

POTENTIEL

- Un potentiel foncier important dans le centre (9ha disponible dont 1ha foncier public, dont de grandes emprises).
- Le tissu historique se caractérise par une faible contrainte patrimoniale, offrant un potentiel de transformation mobilisable.
- Aujourd'hui en partie en friche, la plaine agricole qui borde le centre ancien en contrebas reste « traversée » par des réseaux d'irrigation.
- Plusieurs exploitants y sont installés (Croq'Jardin, La Bergère Alazard, Les jardins de Stella etc..)

DES BASES SOLIDES POUR LE TOURISME

TOURISME

- La ville basse, en belvédère sur la Durance, est très attractive, reliant les principaux sites touristiques du village (le Château, l'Abbaye, et le site du Festival de piano).
- Un Festival de piano annuel reconnu à l'international.
- Le Cours Foch a un fort potentiel, de par sa forme urbaine et ses aménités (OT, glacier, terrasses).
- Une importante offre en hébergement mais un faible nombre d'équipements culturels.
- Un patrimoine bâti communal important (ancienne mairie, musée…)
- Un patrimoine naturel exceptionnel :
  - Le canal de Marseille en belvédère sur le massif du Luberon
  - Le Parc du château marque l'horizon par les silhouettes de ses arbres centenaires
  - Les coteaux de la Chaîne des Côtes, largement boisés, présents visuellement et tangents au canal.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

3.2 Principaux enjeux

CONFORTER LE NOYAU APAISÉ

- Une mixité fonctionnelle à renforcer, à ouvrir aux équipements
- Le réseau de voirie du centre est suffisamment large pour ajouter des modes doux.
- Un stationnement sur voirie à questionner.
- Les vues Nord-Sud et les incursions du végétal dans le village pourrait être valorisée par des modes doux.
- Tirer parti du poids économique et démographique et de la faible concurrence périphérique pour étoffer l'offre commerciale.

ACCOMPAGNER LES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES

- Retenir les familles et introduire une forme de diversité « sociologique » ? (jeunes actifs...)
- Tirer parti de la faible densité pour imaginer une intensification douce des tissus et ainsi limiter l'étalement urbain
- Répondre aux besoins sociaux de la population existante dans toutes ses dimensions

RENFORCER LES LIENS ENTRE LES QUARTIERS

- Désenclaver la ville haute, et notamment ses équipements
- Aménager des liaisons cyclables et pédestres pour relier de « nouvelles centralités » (axe Nord/Sud)
- Un fort enjeu d'aménagement d'espaces publics urbains et de création d'aires de jeux, boulodromes...

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

3.2 Principaux enjeux

VALORISER LA RESSOURCE AGRICOLE LOCALE

- Renouer avec une tradition agricole renouvelée
- Créer un tiers-lieu à destination (entre autres) des acteurs locaux de l'alimentaire.
- Développer des réseaux de partenariats, avec la MFR de La Roque, les écoles et la Cuisine centrale, les agriculteurs qui s'installent, Croq'Jardin, etc...
- Intégrer le sujet du tiers-lieu dans les objectifs du PAT.

ENCOURAGER UNE FRÉQUENTATION TOURISTIQUE PLUS RÉGULIÈRE

- Profiter de la notoriété du Festival de piano pour développer davantage d'animations culturelles dérivées et d'autres évènements en parallèle pour pérenniser le tourisme à l'année.
- Renforcer l'attractivité de la ville basse par les espaces publics, en poursuivant la requalification du cours Foch, ou en aménageant la placette devant le Café du midi et l'avenue de Silvacane.
- Un paysage naturel et paysager à valoriser, notamment le parc du château.
- S'appuyer sur l'écrin de nature du Hameau de la Beaume pour son développement.

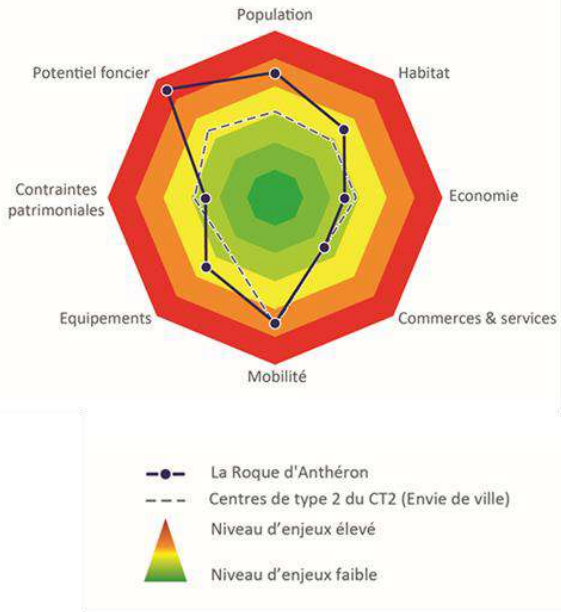

** Les centres de type 3 (Envie de ville) sont des centres dont les fonctions sont diversifiées et attractives pour les habitants des communes situées à proximité. Ils jouent un rôle de centralité pour leur bassin de vie.*

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

3.3 Spatialisation des principaux enjeux

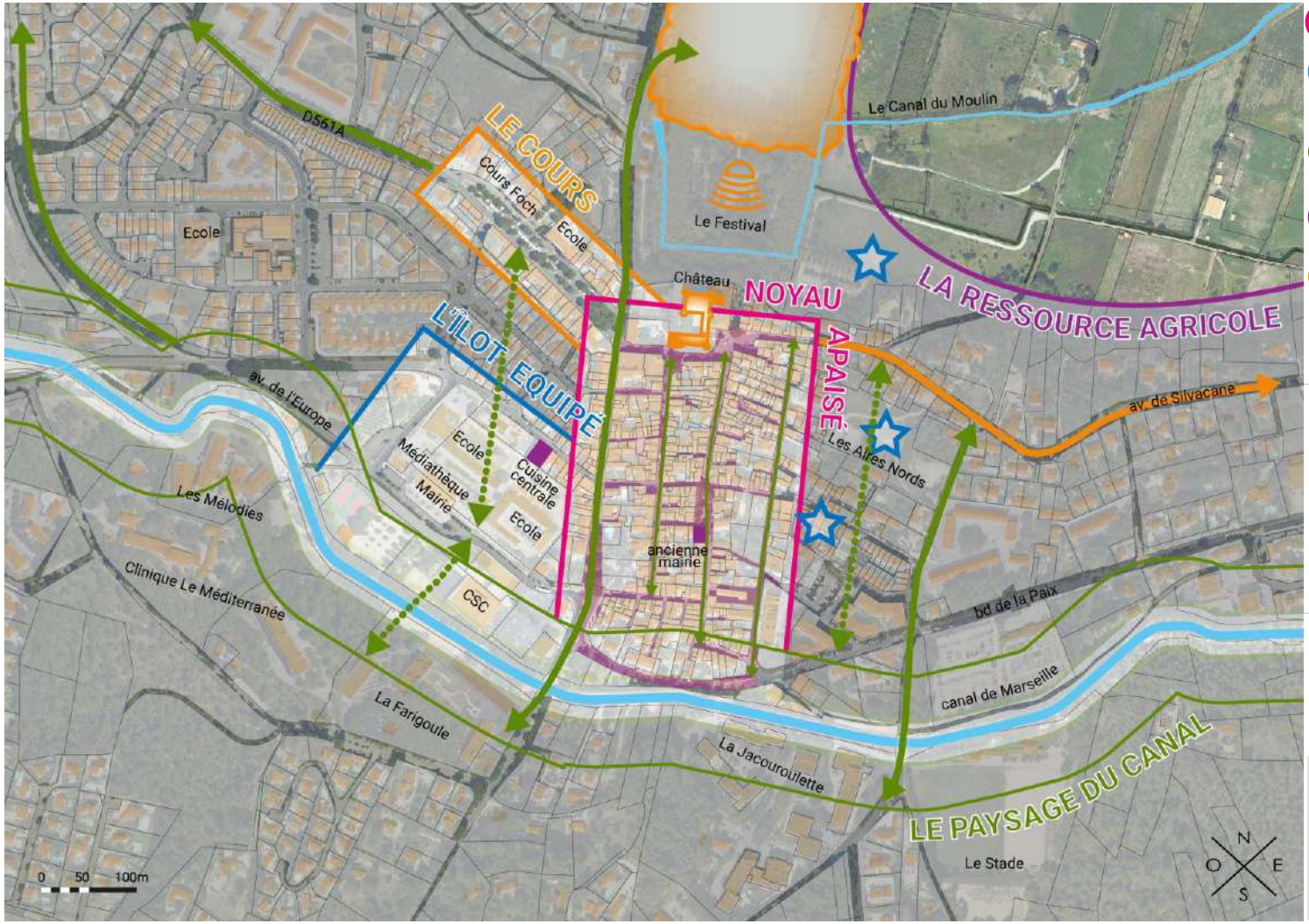

1. Conforter le noyau apaisé
2. Accompagner les évolutions démographiques
3. Renforcer les liens inter-quartiers
4. Valoriser la ressource agricole locale
5. Encourager une fréquentation touristique plus régulière

Alt +160 ville Basse

Alt +180 ville Haute

Légende

- liens existants à équiper modes doux
- liens à créer tous modes

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

IV. Stratégie et vision du centre-ville de demain

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

La vision stratégique ; quelle trajectoire pour le centre-ville ?



Un village connecté qui concilie proximité numérique, sociale et spatiale

Malgré ses 5.500 habitants et ses 1.700 emplois, La Roque d'Anthéron est une commune qui a conservé son esprit et son caractère **villageois**. Sa morphologie particulière issue de son **passé vaudois** est un vecteur identitaire fort, gage de qualité urbaine et de proximité sociale. Avec ses multiples cours intérieures, ses venelles, ses toits-terrasses et ses micro-espaces publics très qualitatifs, La Roque se distingue par un patrimoine du « quotidien » qui contribue à la qualité du **cadre de vie**.

Son rayonnement culturel, qui s'exprime notamment lors du Festival International de Piano, ne doit pas occulter de réelles **fragilités sociales** liées notamment au fait que certaines fonctions de centralité (notamment sur le plan économique) sont à conforter. La Roque apparaît en effet comme une petite centralité qui fonctionne en « relais » d'autres pôles urbains proches.

Dans le cadre de la démarche « Petites Villes de Demain » et plus généralement du projet communal, la vision du centre de La Roque est celle d'un **village provençal** qui saura se renouveler pour répondre aux enjeux du XXIème siècle, tout en pérennisant un **cadre de vie** exceptionnel.

Pour cela, le projet de territoire que nous proposons s'organise autour de plusieurs axes stratégiques :

1. Un modèle « d'urbanité villageoise » à pérenniser
2. Le village, moteur d'une nouvelle dynamique démographique dans une logique d'inclusion
3. Un village fluidifié et connecté
4. Un centre, haut lieu de l'innovation économique et sociale
5. Des retombées touristiques et culturelles optimisées

1. Un modèle « d'urbanité villageoise » à pérenniser dans une logique de proximité

La proximité est un axe central du projet de territoire. Concept parfois galvaudé, il trouve ici toute sa signification car il met au cœur des préoccupations la question des **aménités**, du cadre de vie et des circuits-courts.

Concrètement, il s'agit de tirer parti du poids économique et démographique de la commune ainsi que de la faible concurrence périphérique pour **étoffer** et **diversifier l'offre commerciale** par la valorisation d'un parcours marchand et la création d'une foncière commerciale. Il s'agirait de créer une boucle marchande dans le cœur de ville, passant notamment par une action volontariste de maitrise des rez-de-chaussée commerciaux stratégiques.

Dans la même logique, la commune de La Roque s'est engagée depuis quelques années dans un Programme Alimentaire Territorial qui répond à des objectifs ambitieux de **circuits-courts** et de haute qualité environnementale. Toutefois, afin de donner davantage de corps à ce programme, il pourrait être intéressant de valoriser le marché par la réalisation de petites **halles** paysannes et gourmandes.

Enfin, pour répondre à cet enjeu d'inclusion, l'idée aussi ici c'est de développer des animations, afin de rassembler les habitants et de créer du lien social.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

La vision stratégique ; quelle trajectoire pour le centre-ville ?

Dans la continuité du travail réalisé depuis quelques années, l'aménagement **d'espaces de « loisirs »** (aires de jeux, boulodromes...) et la mise en valeur de certains espaces publics (places, rues...) vont monter en puissance dans les prochaines années. Enfin, la future maison de santé qui va irriguer le centre répondra à un déficit de fonctions médicales observées localement.

2. Le village, moteur d'une nouvelle dynamique démographique dans une logique d'inclusion

Malgré un dynamisme démographique mesuré par rapport à son environnement proche, le centre de La Roque présente la particularité d'héberger de nombreuses **familles**. En capitalisant sur sa qualité de vie et sur son statut de « petite ville à la campagne » très en vogue dans un contexte post-covid, il s'agira de tirer parti de la faible densité pour imaginer une **intensification douce** des tissus et ainsi limiter l'étalement urbain. Bien évidemment, ce dynamisme renouvelé devra se faire dans le respect de la **diversité sociale** qui caractérise le village et dans un souci d'inclusion permanent.

En complément des projets en cours et à venir (Parc du Château et les Aires), la mobilisation de grandes **emprises foncières** proches et des **bâtiments communaux** peut être l'occasion d'attirer de nouveaux actifs. Plus spécifiquement, le secteur des Aires avec ses 50 logements est hautement stratégique.

Une attention particulière sera donc portée à son insertion urbaine, dans le respect de la trame vaudoise, à la diversité de fonctions et enfin à la délicate question du stationnement. En effet, si une politique de réorganisation du stationnement est menée dans le centre, il pourrait être intéressant de recréer dans ce secteur une offre qui permettrait d'irriguer le centre.

En dernier lieu, l'extension de la résidence pour personnes âgées « L'Oustao » pourrait être l'occasion de porter un projet de **résidence intergénérationnelle** à destination de jeunes actifs.

3. Un village fluidifié et connecté

Malgré sa relative « compacité », La Roque, comme la plupart des communes périurbaines, s'est fortement étendue au cours des dernières décennies. Afin de reconnecter le cœur du village au reste de la commune, l'aménagement de **cheminements doux** (piétons et cyclables) est un enjeu fondamental (axe structurant Nord-Sud, Est-ouest, requalification de l'Europe Unie...). Ces cheminements permettraient de créer du lien entre les zones pavillonnaires et le cœur du village et favoriseraient un **report modal** pour les rocassiers dans leurs déplacements quotidiens. Au final, l'objectif est de fluidifier le centre et ses abords, de régler (au moins partiellement) certains problèmes de circulation (rue de Florans notamment) et de renforcer l'attractivité des commerces. Toutefois, pour être pleinement efficace, cette stratégie doit s'accompagner d'une **réorganisation du stationnement** (en limitant la place de la voiture sur certains axes et en recréant de l'offre à proximité) et des sens de circulation. A une échelle plus fine, la création d'une **percée urbaine** entre la Mairie et le centre doit permettre de relier le secteur des équipements avec le noyau villageois.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

La vision stratégique ; quelle trajectoire pour le centre-ville ?

4. Un centre, haut lieu de l'innovation économique et sociale

Située dans l'hinterland de la métropole Aix-Marseille-Provence, La Roque structure un bassin de vie « périurbain » et rural composé de plusieurs communes du Val de Durance (Charleval, Lauris, Cadenet, St-Estève-Janson, Rognes…). Par ailleurs, son centre bénéficie d'une certaine densité économique. Sachant que la volonté **d'innovation** (économique et sociale) est un axe fort du projet communal, celle-ci pourrait s'incarner par la création d'un **lieu hybride** mêlant activités économiques (bureaux partagés, salles de conférences), numérique (coworking, services digitaux...) et lien social (associations, espace dédié à la formation...). Construit pour et avec les habitants, ce « tiers-lieu » pourrait devenir un nouvel élément fort de la centralité et de la sociabilité de La Roque. Ce nouveau « totem » du centre permettrait de dynamiser l'économie locale et de répondre à des enjeux de travail à distance.

Si le site de l'ancienne mairie est pour le moment ciblé, il s'agirait plus généralement de construire un **écosystème de tiers-lieux** qui permettrait de mutualiser et de valoriser les sites existants dans une logique d'hybridité et de flexibilité (médiathèque, complexe sportif et culturel Marcel Pagnol...). Ce Tiers lieu permettrait à la fois de crée du lien entre les habitants, afin d'une part qu'il participe à la vie citoyenne, mais aussi comme vecteur d'intégration.

5. Des retombées touristiques et culturelles optimisées

En dépit de son aura culturelle (Festival International de Piano), patrimoniale (Abbaye de Silvacane) et de loisirs (Grimmland) force est de constater que les impacts du tourisme sur l'économie locale sont limités. Au-delà de la faible amplitude de l'activité touristique (de mai à septembre), le centre ne capte pas assez les flux de touristes. Aussi, il est proposé de **mieux relier l'Abbaye au centre** pour capitaliser sur les flux immenses générés par ce site d'exception (impact sur la restauration et les commerces), d'améliorer **l'offre de meublés touristiques** (partenariat « Air BnB » et de promouvoir un tourisme vert et patrimonial.

Plus spécifiquement, il pourrait être intéressant d'ouvrir le parc du château aux habitants en dehors de la période du Festival. Ce véritable « poumon vert » pourrait être le support à des manifestations culturelles (réflexion à mener avec l'école de musique et le Festival).

Le **Hameau de la Baume** est aujourd'hui une résidence de tourisme « vieillissante » qui cherche un second souffle. A ce titre, un projet innovant pourrait reposer sur la mise en place d'un **espace de co-living** mixant espaces privés et espaces partagés et proposant de nombreux services à destination des touristes et des jeunes actifs (pour des séjours plus longs).

Enfin, les enjeux de **valorisation du patrimoine** et de **promotion d'une offre touristique** axée sur le cyclotourisme sont importants.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

V. Schéma d'orientations stratégiques et intentions urbaines

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

5.1 Schéma d'orientations stratégiques

Un village connecté qui concilie proximité numérique, sociale et spatiale

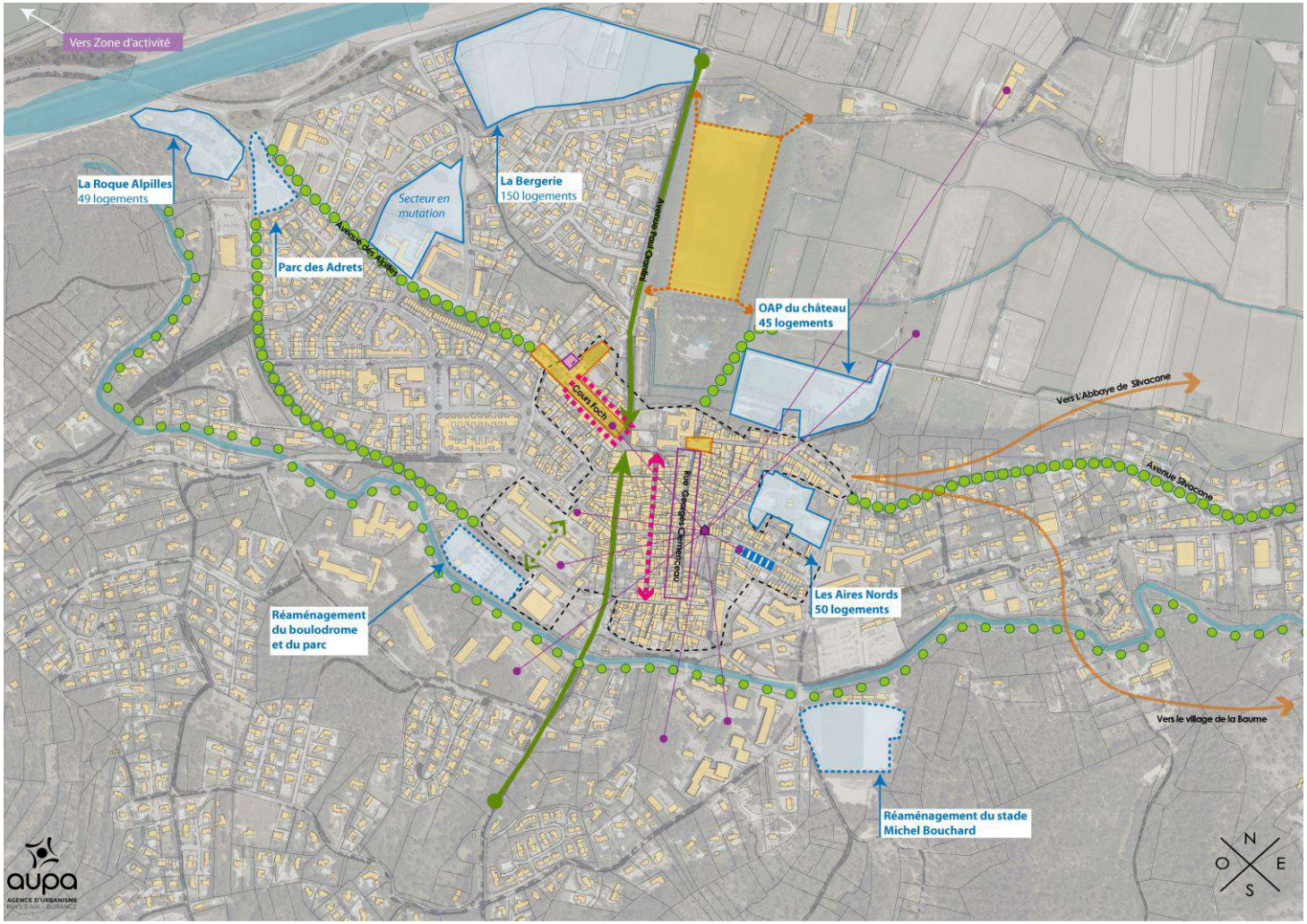

Source PLUI du Pays d'Aix V1 - Atlas de coordination des projets d'aménagement et d'urbanisme

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

5.2 Première action : la préfiguration d'un tiers lieu

Un tiers-lieu à La Roque d'Anthéron



Source : BDTOPO 2021





Début 2021, le village de la Roque d'Anthéron imagine un tiers lieu pour ses habitants, autour de la culture, du coworking et des pistes de réflexion sur l'agriculture.

Après le sondage en ligne qu'a lancé la commune sur le site internet de la ville en novembre 2021. Deux réunions publiques ont été organisées pour éclairer les rocassiers sur la notion de tiers Lieu. Ce futur tiers lieu imaginé en co-construction avec le territoire du Pays d'Aix, la SPLA, l'AUPA et la commune est avant tout un espace qui sera ouvert et convivial.

Le tiers lieu permettra de créer du lien, de se rencontrer et partager des pratiques communes, avec des moyens techniques plus ou moins spécifiques. 81% des rocassiers sont intéressés par l'idée d'un espace de coworking, 27 % ils ont mis en avant le fait qu'ils iraient 1 fois par semaine. 31% des interrogés sont des télétravailleurs et 33% des auto-entrepreneurs. Ce qui montre qu'il y a une réelle volonté de la part des habitants d'avoir un espace de travail partagé au sein de la commune. Après ces réunions publiques, il est ressorti que le tiers Lieu devrait être porté par une structure associative. De plus, il faut que cette démarche soit en lien avec les autres démarches que la commune a entrepris (PAT). Cet espace permettra de mettre en relation les villageois pour favoriser la vie villageoise, mais aussi de capitaliser les équipements et ainsi les mettre en valeur. Il sera à la fois un lieu d'échanges et un complément à la vie associative.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

5.2 Première action : la préfiguration d'un tiers lieu







Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Conclusion

- D'ici le mois de juillet 2022, le « projet de territoire » sera validé et complété.

- Un travail complémentaire de l'AUPA avec la commune et les services de la métropole sera réalisé pour formaliser le projet de territoire (intentions urbaines, axes stratégiques...). Ce travail complémentaire s'inscrit dans le programme de travail « Métropole AMP – AUPA ». Un nombre de jours et des financement spécifiques seront alloués à cette action. Plus spécifiquement, les réflexions en cours sur le projet de tiers lieu seront prolongées dans les mois, notamment les éventuels partenaires financeurs (Banque des Territoires...).

- Enfin, la commune, l'AUPA et les services de la métropole AMP rédigeront la convention d'engagement qui comprend :

- La liste, la priorisation et la description des actions à mener.

- Le repérage des partenaires à mobiliser.

- Une première estimation des financements nécessaires, soit en termes d'études complémentaires à mener en 2023 (financement Banque des Territoires), soit en termes d'opérations d'aménagement à lancer.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Sources et bibliographie

- Plan Local d'Urbanisme de la Roque d'Anthéron, 2017
- Atlas du parc locatif social du Pays d'Aix – AUPA, Métropole AMP - Territoire pays d'Aix, 2021
- PLUi du Pays d'Aix - Métropole AMP - Territoire pays d'Aix, 2021
- Atlas de coordination du Pays d'Aix - 2020 – Métropole AMP - Territoire pays d'Aix
- Le Parc des Adrets – note de préprogrammation, diagnostic et esquisse programmatique et spatiale, CAUE, 2017
- Charte de qualité architecturale, urbaine et environnementale des constructions de la roque d'Anthéron, CAUE, 2021
- Le quartier des équipements plan guide d'aménagement, diagnostic, orientations, préconisations, CAUE, 2020
- Etude urbaine du quartier des Aires Nord, CAUE, 2017
- La Roque d'Anthéron, le temps retrouvé, 1991
- Pour un accompagnement à la dynamisation commerciale et artisanale, AMI, Métropole AMP, CCI CMA, 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Contributeurs à la démarche

COMMUNE :
Jean-Pierre SERRUS - Maire
Jeremy Borderieux _ DGS
René Daugé _ Directeur du service urbanisme Philippe Vanhalst _ adjoint à l'urbanisme -
Didier Jean – Adjoint

TERRITOIRE PAYS D'AIX :
Marion Riscatto-Teissier _ AMP CT2
Paule Salen-Baque _ service urbanisme
Anne Maudet – CT2- Commerce et Artisanat
Estelle Ponsard Teeluck _ CT2 Foncier

METROPOLE :
Sacha Prein_DGADUST DAD Métropole
Marion Demoulin

AUPA :
Ludovic Verre_ AUPA
Doriane Frölich _ AUPA
Julie Colin_ AUPA
Amandine Martin Laval
Serge Lerda
Anne Charlotte Vilmus

SPLA :
Renaud Sore Larregain

ETAT :
Thomas Morinière _ DDTM13
Isabelle Lascour _DDTM13

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026



AGENCE D'URBANISME
PAYS D'AIX-DURANCE

AUPA - Agence d'urbanisme Pays d'Aix - Durance
Le Mansard Bât C 4e étage, Place Martin Luther King
Avenue du 8 mai 1945 - 13090 Aix-en-Provence

Tél. 04 42 23 12 17

Email aupa@aupa.fr

www.aupa.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Annexes

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Pourquoi un Tiers lieu ?

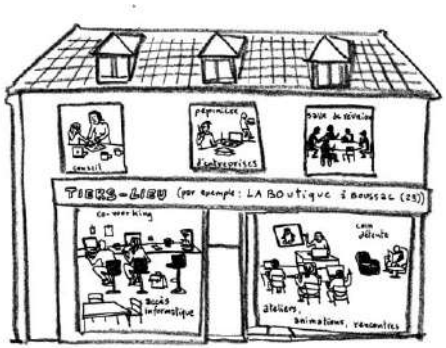



Des lieux pour être « avec les autres »

- 96 % des salariés utilisent régulièrement des tiers-lieux de travail. Ils sont situés au sein des locaux de leur entreprise (à 55 %), de leur domicile (à 43 %) ou encore au sein des locaux de leurs clients (28 %)
- 54 % des salariés utilisent également des tiers-lieux publics dans le cadre de leur activité professionnelle : restau/cafés, bus, métro, espaces voyageurs dans les trains et aéroports, hôtels, bibliothèques publiques…
- 24 % utilisent des tiers-lieux d'innovation, comme les espaces de coworking, fablabs ou incubateurs
- « La proximité dans l'espace physique permet à la proximité sociale de produire tous ses effets (…) en permettant de profiter continûment des rencontres à la fois fortuites et prévisibles qu'assure la fréquentation des lieux bien fréquentés » *Bourdieu, 1993*

- Adaptation aux demandes des habitants
- Requalification du concept : lieux hybrides mélangeant culture, activité artistique, apprentissage, commerce, artisanat, solidarité, agriculture etc… et toujours collaboration, lien social…
- Recherche de réalité économique pour pérenniser le modèle : boutiques éphémères, vente de services, restauration, vente de produits

« Quand nous sommes entourés de gens intéressants, des choses intéressantes arrivent souvent ! » Cowork-in-grenoble

Sources : baromètre Actineo / CSA 2015

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Exemples de Tiers lieu











THE BABEL COMMUNITY

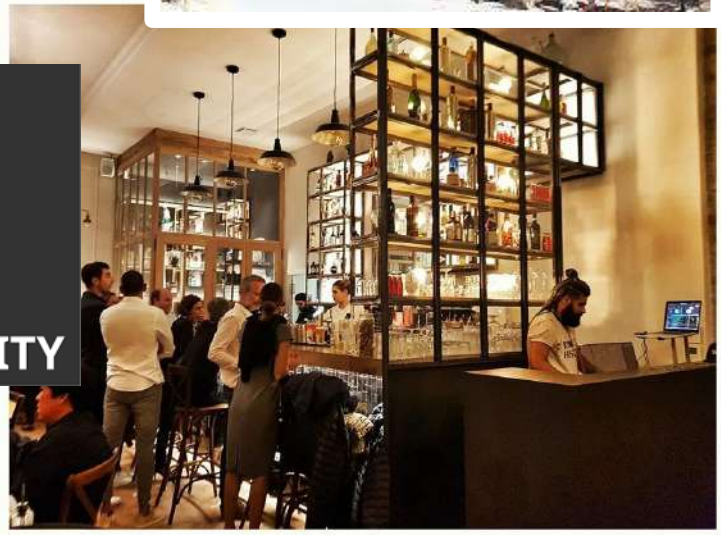

Source : Babel Community rue de la République à Marseille

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

PROTO204 CAMPUS CRÉATIF

PLATEFORME D'INNOVATION, DE CRÉATION ET DE FORMATION DE PARIS-SACLAY



Atelier Peinture
Dej' Collaboratif
26 juillet 12h-14h



Soirée d'information
AAP La DIAGONALE
19 juin 18h30-21h30



WAWLab Meletea
Sport et Santé en entreprise
13 juin 18-21h



Renault
Atelier Créativité
12 avril 8h30-18h

LAB	CONNECTEUR	CONVIVIALITÉ	CONVERGENCE
Imaginez, créez & expérimentez dans un environnement bienveillant.	Deployez votre activité avec les communautés créatives	Tous les jours rencontrez des dizaines d'innovateurs du partage.	Rejoignez les connecteurs qui créent le futur de Paris-Saclay



WAWLab
Osez l'Optimisme!
22 mars 18-20h



PROTOBUS
Atelier d'information mobile
26 juin 12h-14h

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

- « Terrain neutre » : les utilisateurs se réunissent librement
- « Égalisateur » : les clivages sociaux et économiques sont ignorés
- La conversation est l'activité principale
- Humour et vivacité d'esprit sont les bienvenus
- Accessibilité et « vivabilité »
- « Les habitués » : ils donnent au lieu son ambiance et aident les nouveaux entrants à se sentir à l'aise
- « Profil bas » : les tiers-lieux sont sans ostentation
- « Un chez soi à distance de son domicile »



Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Des interprétations multi-formes

Interprétation	Noms des espaces de *coworking*
Inspiration Alchimie d'idées nouvelles	La Muse (Gen), Newton's Cradle (Alb), Sparkle (Lon), Spark Space (NY), Tech Liminal (Oak) Protein Studio (Syd), Inspire9 (Melb), Imaginarium (Lil)
Réservoir / mélangeur d'idées	Le Tank (Pa), Bathtub 2 Boardroom, Innovation Warehouse (Lon), Le Mixeur (St-E)
Outils / ateliers pour matérialiser idées et projets :	La Forge (Li), Foundery (Tor),), Grind (NY), The Mill (Seat), York Butter Factory (Melb), The Code Factory (Otaw), Spice Factory (Chic), L'Usine à Belfort (Belf)
Berceau d'entreprises, incubation	Eclau (Laus), The Hatchery (SF), Hatch!Nest (Han), The Cube (Lon), Uncubed (Denv), Spacecubed (Per), The Hackernest (Tor), La Poussinade (Pa)
Startups, technologie	Starpad (Seat), Geekoffice (Bost)
Accélerateur de startups	RocketSpace, The Reactor (SF)
Connectivité, réseautage	The Hub (SF), Conduit, Swivel (Orl), Conjunctured, Plug and Play (Aust), Digital Telepathy (SD), The BizLynks Center (Atl), Nexus Montréal
"Chat" et discussion, animation	Agora (Berl), Hypepotamus (Atl), Vibewire Enterprise Hub (Syd), Fluent City (NY)
Formation, brainstorming	The White Board (Seat), Canvas.co/work (Wash)
Hospitalité, ressources	Igluu (Utr), Abri.Co (Qu), Enterprise Oasis (Phil), Milk & Broad (Bost)
Travail collaboratif, communauté	The Hive at 55, Fueled Collective (NY), La Ruche (Pa), La Coroutine (Lil) Gangplank (Pho)
Support mutuel	La Cordée (Ly), Camaraderie *Coworking* Inc (Tor)

Source : Bruno Morizet

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

La Renouée

à Gentioux (23340) – Creuse



La Renouée se définit comme un **foyer rural, maison des habitants, maison communale, espace de travail partagé, centre social, tiers-lieux.**

Portée par une association (la Bascule) c'est un **relais entre les services publics (ALSH, écoles) et la société civile** : associations, parents, producteurs locaux (elle organise un marché), entreprises (coworking) et professionnels de santé.

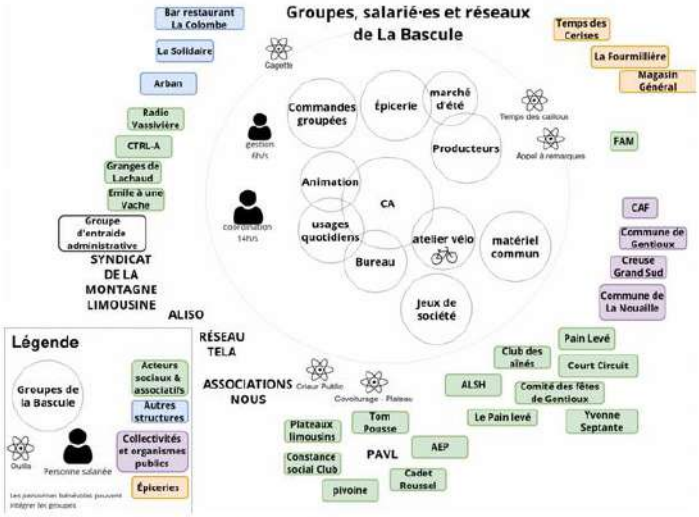

Groupes et partenaires de la bascule

Les acteurs de la Renouée
Organigramme du réseau de la Bascule

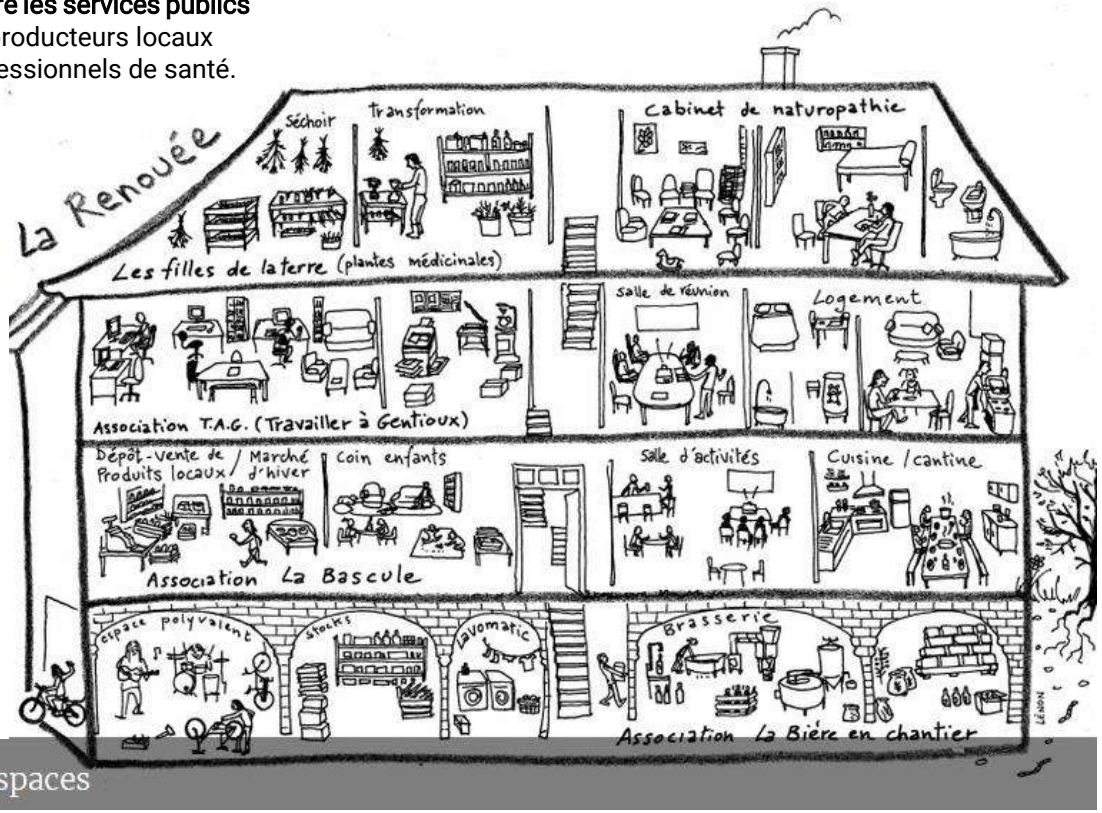

Les espaces

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Plan d'Actions « Petites Villes de Demain » de la Commune de La Roque d'Anthéron

Date mise à jour : 24/02/2026

Axe stratégique	Sous-axes	N° Action	Nom de l'action	Sous-actions	Pilote (MO)	Type Ingénierie/Opération	Calendrier prévisionnel				Elu / technicien référent	Coût de l'action	Potentiels partenaires **à questionner**									Potentiels appuis en ingénierie **à questionner**					
							Date lancement	Date Livraison	Statut	Commentaire avancement			Commune	EPCI	Région	Département	Etat	Banque des Territoires	Action Logement	ANAH	Autres	Agence d'urbanisme	CCI	CMAR	CAUE	CEREMA	Autres
AXE 1 Un modèle « d'urbanité villageoise » à pérenniser dans une logique de proximité	Etoffer et diversifier l'offre commerciale	A1-01 La-Roque	Renforcement de l'offre et de l'attractivité commerciale	MAMP/ECO : actualisation du diagnostic de l'appareil artisanal et commercial (via les contrats de coopération MAMP/CCI/CMAR – sans reste à charge pour la commune) en 2026	Commune		T1-2026	mai-26	Achevée	études éco restituées en commune	**Nathalie Jean** Adjoint Commerce			A questionner				A questionner				A questionner		A questionner			SPL ?
				Lancement d'études de potentiel commercial du secteur "Les Aires Nord"	Commune		T1-2026	mai-26	Achevée	implantation commerces = fragiliserai l'existant (déconseillé)																
				Recrutement d'un manager de commerces (financement de 2 ans de la BdT)	Commune		T2-2026		En cours	volonté manager mutualisé avec Lambesc (convention à faire avec service MAMP)																
		A1-02 La-Roque	Développer les filières de "proximité" : alimentation, circuits-courts	Mise en place marché de producteurs	Commune	Etude / opération			Achevée		**Nathalie Jean** Adjoint Commerce															Chambre d'agriculture?
	Animation et urbanités villageoises	A1-03 La-Roque	Programmation autour d'évènements sportifs pour mettre en valeur les nouveaux équipements de la Commune		Commune	Etude d'opportunité, en lien avec les associations sportives, écoles, etc ?			A valider	à la suite de l'action A2-03	**David Mandine** Adj Sports, Grands travaux		X													Les associations sportives ?
		A1-04 La-Roque	Développer - valoriser – animer l'écosystème d'acteurs citoyens au sein de la commune		Commune	Etude d'opportunité ? MABC ANCT Prospections de programmation			A valider	oct 26 : réunion entre commune et assos	**à renseigner**		X									A questionner					SPL ?
AXE 2 Le village, moteur d'une nouvelle dynamique démographique	Mettre à niveau l'offre d'équipements communaux	A2-01-La-Roque	Requalification de la place de la Fenière et des abords du centre-commercial (lien avec l'école, abords du centre commercial, lien avec le centre)	Etudes	commune	Etude			Achevée			180 000 €	X											X		
		A2-02-La-Roque		Opération phase 1	Commune	Opération	Fév-mars 2024		Achevée			183 724 €	20% 36 745€		50% 91 862		30% DETR 55 117€					A questionner sur la suite (après réaménagement et implantation)	A questionner sur la suite (après réaménagement et implantation)			
				Opération phase 2	Commune		Fin 2024- Début 2025		Achevée				X													
				Opération phase 3	Commune				A annuler				X													
	Mettre à niveau l'offre d'équipements communaux	A2-03 La-Roque	Aménagement et rénovation des équipements sportifs de l'avenue de l'Europe Uni	Etude de programmation	Commune	Etude		juil-21	Achevée	salle de boxe / danse : en cours autres équipements : différé stade : accélération	**David Mandine** Adj Sports, Grands travaux **Nicolas Severin** DST	Estimation 1 2 700 000,00€ H.T. Estimation 2 3 045 966,20€ H.T.	X		A questionner			A questionner			**Agence nationale du sport ?**					
				Salle de boxe et de danse	Commune	Opération			en cours																	
				Basket 3x3	Commune				A valider																	
				Refection du tennis club	Commune				A valider																	
				Couverture du bouldrome	Commune				A valider																	
		A2-04 La-Roque	Plan "écoles" de La Roque	Désimperméabilisation des cours d'écoles	Commune	Etude / opération			En cours	**priorité renforcée : urgent**	**Charlotte VADEBEL** Adj Education, CCAS **Quentin Tillard** Elu foncier, urbanisme **Nicolas Severin** DST	1 469 890,00 €	X													
				Rénovation thermique des écoles	Commune	Etude / opération			En cours				20% 293 978€		60% 881 934€		20% DETR 293 978€									Cours OASIS ?
		A2-05-La-Roque	Aménagement du parc Intergénérationnel des Adrechs - Bernard Bigot		Commune	Opération	sept-23	Inauguration le 18 mai 2024	Achevée	Lancement des travaux le 18/09/23		1 200 000,00€HT	30% 360 000€	30% CCPD 360 000€			40% DSIL 480 000€									
	Maintenir les personnes âgées en centre-ville et favoriser la mixité et la cohésion sociale	A2-06-La-Roque	Création d'un jardin de cueillette et îlot de fraîcheur au sein de la résidence autonomie Oustaou		Commune	Etude / opération	févr-24		Achevée	Devis bon pour accord : 9/03/23 Esquisses rendues : 15/03/23		Travaux + MOE 70 000€ H.T.	X													
		A2-07-La-Roque	Transformation de l'ancienne gendarmerie en résidence intergénérationnelle	Rénovation des logements, aménagement du restaurant ouvert au public et des locaux d'activités inter-générationnelles	Commune	Etude / Opération	Fin 2024	Com avant les élections	Achevée	Vente de gré à gré avec aménageur et bailleur social. délib qui acte principe de vente en fév 2024.			X			A questionner	**Fonds habitat inclusif ?** **A questionner**						A questionner			
		A1-08 La-Roque	Aménagement du secteur « les Aires Nord »	Etude de programmation	Commune AMP Foncier EPF	Etude			A venir	Compilation des études existantes	**Quentin Tillard** Elu foncier, urbanisme															
				Evolution de la destination du site (PLU)	AMP Planification	Ingénierie			A suppr ?	sous action potentiellement obsolète car intégration commerces probablementnon retenu																
				Appel à projet (opérateur privé)	Commune	Opération			A valider	actualiser le planning																
		A1-09 La-Roque	Construction d'une nouvelle résidence pour séniors	Production d'une fiche de lot pour garantir l'intégration urbaine du projet	Commune				Achevée	service urba a fait la fiche de lot	**Quentin Tillard** Elu foncier, urbanisme **Charlotte Vadebel** Adj Education, CCAS															
AXE 3 Un village fluidifié et connecté	Liaisonner le centre-vilage avec les autres polarités (pôle équipé de l'Europe Unie, Adrechs, Fenières, Farigoule, Jacourelette, Silvacane, Hameau de la beaume)	A3-01-La-Roque	Etude globale "Stationnement, déplacement et connexions"		Commune	Etude	mai-23	janv-24	Achevée	Rendu final en janvier 2024.		28 000 €		X							AUPA					
		A3-02-La-Roque	Valoriser le parcours marchand : mettre en lien les pôles commerciaux grâce à des réseaux de connexion (centre-ville, la Fenière, Lidl).		Commune	Etude des connexions possibles entre les 3 pôles **(en lien avec l'action A3-01 et A6-01)**	mai-23	nov-23	Achevée	Note méthodologique V1 reçue et premier échange avec la Commune et l'AUPA à venir		28 000 €		X							AUPA					
		A3-01 La-Roque	Réaménagement de l'avenue de l'Europe Unie	Etudes	Commune	Opération	2024	2026-2027	En cours	relevé topo etc.	**Yaya Boukhecham** Adj voirie **Nicolas Severin** DST															
				Définir MOE																						
				phase ? Programmation ?			2nd moitié mandat			après la réalisation des équipements de l'avenue de l'Europe Unie															
				urbanisme tactique : baliser et sécuriser la contre-allée en attente de l'aménagement final						urgent			X							A questionner			A questionner		
	Réorganiser l'équilibre des modes dans le centre	A3-04-La-Roque	Aménagement d'une percée urbaine entre la Mairie et le centre	(lien secteur centralité et équipements et centre-ancien) : se réapproprier l'étude et phaser les actions possibles.	Commune	Etude des connexions possibles entre les 3 pôles **(en lien avec l'action 3-01)**	1. Etude pré-op CAUE en 2021. 2. Etude mai 2023	nov-23	Achevée	étude parcours piétons réalisée projet abandonné au profit du réaménagement parvis écoles		28 000 €		X							AUPA			A questionner - précisions sur l'étude de 2021		
	Faire vivre l'étude "stationnement, déplacement et connexions"	A3-05-La-Roque	Accompagnement à la structuration et au déploiement d'un groupe de travail "apaisement de la circulation dans le village"	(co-pilotage, animation de réunions, visites de terrain, rédaction de compte-rendus, préparation des supports de présentation ...)	Elus, tecniciens et ChP PVD	Ingénierie	15-avr-24		Achevée	EN CONTINU			X	Cheffe de projet												
AXE 4 Un centre, haut lieu de l'innovation économique et sociale	Répondre à l'enjeu des mutations professionnelles et à l'ambition de renouveau agricole de la Commune	A4-01 La-Roque	Création d'un tiers-lieu agricole et alimentaire / circuit-court	Marché à bons de commande de l'ANCT pour réflechir à un nouveau lieu avec la présence d'acteurs déjà en place	Commune	Etude de faisabilité / d'opportunité			A valider	a clarifier valorisation système acteurs (seconde pousse, croq'jardin...)	**Jean-François Mascaro**			X	A questionner PAT			A questionner				A questionner	A questionner	A questionner			Chambre d'agriculture, SPLAIN
	Structurer les filières d'approvisionnement local (restaurant scolaires et medico-sociaux, jardins partagés et agriculture urbaine)	A4-02 La-Roque	Poursuivre et consolider la structuration de la filière alimentaire locale	PAT métropolitain, transformation alimentaire, AAP « Nos cantines Durables », Circuits-courts, Solidarités, Transition écologique des professionnels de la chaine Action à rattacher avec la démarche tiers-lieu et animation de l'écosystème d'acteurs citoyens	Commune	Opération			En cours	PAT métropolitain niv 2 : relancer service agri quels objectifs, quels seuils a atteindre etc	**Jean-François Mascaro**			X	PAT										A questionner	Chambre d'agriculture
	Valoriser la démarche du PAT et fédérer la commune autour du label "Territoire durable"	A4-03-La-Roque	Accompagnement dans la démarche de candidature au label "Territoire durable"	ateliers de techniciens et d'élus, pilotage de la démarche et structuration, montage du dossier.	Elus, tecniciens et ChP PVD	Ingénierie en lien avec La-Roque-A6	28-août-24	Dossier de candidature à poser le 12/04/2025 au plus tard	Achevée	Label "territoire durable" Niveau 1 atteint		0	X	Cheffe de projet				PVD+ pour un tour d'horizon du dossier et des objectifs ?								Citadia
	Encourager les nouvelles pratiques en matière de gestion des déchets	A4-03 La Roque	Valorisation des déchets de la commune dans une démarche d'économie circulaire	Biodéchets : installation de composteurs communaux pour la collecte et la redistribution aux agriculteurs locaux - Compétence métropole (service agriculture AMP)	Commune / AMP Agriculture				A valider	relancer MAMP : ou on est est ?	**Yaya Boukhecham** Adj voirie **Nicolas Severin** DST															
				Réemploi : projet de matériauthèque pour récupérer les matériaux de construction des entreprises locales	Commune				A valider	recherche lieu en cours ("mille et une vie") rechercher références																
Sauvegarde des richesses naturelles et culturelles optimisées		A5-01 La-Roque	Rénovation de l'Abbaye de Silvacane	Diagnostic travaux de mise en sécurité	Commune	Etude			En cours	MOE a commencé diagnostics, attente planning avancement attente info DRAC pour temporalité Subvention refusée DRAC (contacter mme. Lecouvreur)	**Quentin Tillard** Elu foncier, urbanisme **Nicolas Severin** DST			X			A questionner	Fonds incitatif et partenarial			Petites Cités de caractère				A questionner		Petites Cités de caractère. Fondation
				Etude hydro-geologique					A venir																	
				Etude paysagère					A venir																	
				Etude d'éclairage					A venir																	
				Restauration		Opération			A valider																	
		A5-02-La-Roque	Rendre l'Abbaye de Silvacane accessible aux personnes à mobilité réduite - Diag d'archéologie		Commune	Opération	2024 : Rampe		Achevée	Rampe : esquisse AMO. Déclaration préalable courant juin / juillet. DP lancée.		209 440,00€ H.T.	X			25% au titre des Monuments Historiques	55% FNADT									

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

Axe 5 Des retombées touristiques et c	Se servir des richesses du Patrimoine historique et touristique pour participer à la relance économique	A5-03 La-Roque	Mise en réseau des sites touristiques et connexion au centre, notamment grâce à une signalisation patrimoniale	Chapelle Ste-Anne de Goiron, à relier à l'abbaye de Silvacane, aux autres abbayes cisterciennes, au centre	Commune	Etude/opération	Etude AUPA sur la partie connexions / déplacement (Axe 3) **Signalétique ?**		En cours	**Signalétique**, s'inspirer d'autres abbayes cisterciennes. Cf. Planches de références 25052023 besoin de restauration / mise en sécurité de la chapelle Ste-Anne : à cheval sur Lambesc	**Nathalie Jean** Adjoint Commerce **Bénédicte Jobbe Duval** Directrice OT		X	A questionner	A questionner							A questionner			A questionner	A questionner	PNR ? Entreprise spécialisée dans la signalétique patrimoniale ?
		A5-04 La-Roque	Abbaye de Silvacane : Création d'un espace muséal pour la valorisation du patrimoine archéologique du site - étude de faisabilité	Préfiguration programme : associer les partenaires pour définir le projet avec la commune					A valider	rapport sur le potentiel muséal du site ? (voir MABC ANCT/ BDT) Label, appelation ?	**Alix Diop**																
				Etude batimentaire ou programmatique MABC BdT ?					A valider	ambition - :améliorer visite abbaye (affiches, planches explicatives, audio guide...) ambition + : rapporter objet et faire de l'abbaye un musée (tres long terme)																	
Axe 6 Construire avec le plus grand nombre	Mettre en place une démarche de construction partagée dans le cadre du projet de territoire.	A6-00 La-Roque	La conception et la mise en œuvre du dispositif de concertation et de mobilisation sont une action prioritaire du plan d'actions. Co-construction des actions avec les citoyens, les élus, les acteurs économiques et les différents services de la Commune dans un objectif d'inclusion (art. 6-7). Il faudra alors flécher les actions où cette co-construction serait possible. Il y aura également la possibilité pour les équipes communales de faire cette co-construction grâce à l'aide d'un opérateur.		Commune	Ingénierie de la co-construction	oct-24		En cours	Mobilisation du marché à bons de commande "Envie de Ville - Petites Villes de demain" - Cadrer les attendus avec le BE (octobre) = lien avec les actions 3-05 et 4-03		20 175 €		Marché "Aire Publique" EdV - PVD 50%			50%				**A questionner**					Aire Publique ?
		A6-01 La-Roque	Mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)		Commune	Expérimentation et animation du CMJ	févr-24		Achevée				X	Cheffe de projet		**X**											
Axe 7 Construire des outils de suivi et d'évaluation	**Construire une évaluation à deux échelles** : suivre et améliorer les actions de la Commune.	A7 La-Roque	**Construire une évaluation à deux échelles** (une évaluation par actions et une évaluation stratégique du programme). Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. La constitution du référentiel d'évaluation du programme est une action prioritaire du plan d'actions.		Commune	Ingénierie / réalisation d'outils de suivi et d'évaluation			En cours				?									Questionnée	**Solliciter ?** Expertise dans leur domaine (affiner les indicateurs)	**Solliciter ?** Expertise dans leur domaine (affiner les indicateurs)	**Solliciter ?** Expertise dans leur domaine (affiner les indicateurs)	**Solliciter ?** Expertise dans leur domaine (affiner les indicateurs)	

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° XX

NOM COURT DE L'ACTION

Orientation stratégique	Nom de l'orientation stratégique telle qu'indiqué dans la convention cadre
Action nom	
Action n°	
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type de l'organisation
Description de l'action	Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc (0,5 à 1 page max, renvoyer si besoin à une annexe détaillée)
Partenaires	Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?
Dépenses prévisionnel/définitif	Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement parmaître d'ouvrage et/ou financeur. Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux, foncier…, les valoriser). Les coûts doivent être en **hors taxe**. Préciser les impacts récurrents éventuels en terme de fonctionnement. Préciser les recettes éventuellement envisagées
Plan de financement prévisionnel / définitif	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels par maître d'ouvrage et/ou financeur. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,…). Préciser lesrecettes (de cession ou d'exploitation) éventuellement envisagées
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes, les procédures ou évolutions réglementaires à mettre en œuvre. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026

	appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans un Territoire d'industrie / en lien avec une Action cœur de ville / AMI Centre-Bourg / PNRQAD/NPNRU/en lien avec une convention OPAH ou OPAH-RU/dans le programme Avenir Montagne ? [NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Expliciter en quoi cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité, et si ce n'est pas le cas en quoi cela est pertinent dans le cadre du programme PVD validé. S'inscrit-elle dans un secteur d'intervention prioritaire ?
Annexes	Préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur Carte si opportun

Reçu au Contrôle de légalité le 20 octobre 2026
Publié le 20 octobre 2026